



CTB

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



RAPPORT DES RESULTATS 2015

PROJET SEN 12 030 11

PROGRAMME D'AMELIORATION DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL (PASEPAR)



ACRONYMES	4
1 APERÇU DE L'INTERVENTION (MAX. 2 PAGES).....	7
1.1 FICHE D'INTERVENTION	7
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE	8
1.3 AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE	9
1.3.1 <i>Pertinence</i>	9
1.3.2 <i>Efficacité</i>	9
1.3.3 <i>Efficiences</i>	9
1.3.4 <i>Durabilité potentielle</i>	10
1.4 CONCLUSIONS	10
2 MONITORING DES RESULTATS.....	11
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE	11
2.1.1 <i>Contexte général</i>	11
2.1.2 <i>Contexte institutionnel</i>	11
2.1.3 <i>Contexte de gestion : modalités d'exécution</i>	12
2.1.4 <i>Contexte HARMO</i>	12
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME	13
2.2.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	13
2.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	14
2.2.3 <i>Impact potentiel</i>	15
2.3 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1	16
2.3.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	16
2.3.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	18
2.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	18
2.4 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2	22
2.4.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	22

2.4.2	<i>État d'avancement des principales activités.....</i>	22
2.4.3	<i>Analyse des progrès réalisés.....</i>	22
2.5	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 3	26
2.5.1	<i>Progrès des indicateurs</i>	26
2.5.2	<i>État d'avancement des principales activités.....</i>	27
2.5.3	<i>Analyse des progrès réalisés.....</i>	27
2.6	THEMES TRANSVERSAUX	29
2.6.1	<i>Genre.....</i>	29
2.6.2	<i>Environnement</i>	29
2.6.3	<i>Renforcement capacité.....</i>	29
2.7	GESTION DES RISQUES	30
3	PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....	33
3.1	REORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	33
3.2	RECOMMANDATIONS.....	33
3.3	ENSEIGNEMENTS TIRES.....	34
4	ANNEXES.....	35
4.1	CRITERES DE QUALITE.....	35
4.2	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI.....	40
4.3	CADRE LOGIQUE MIS A JOUR.....	41
4.4	APERÇU DES MORE RESULTS.....	47
4.5	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) ».....	49
4.6	SYSTEME DE SUIVI EVALUATION	54
4.6.1	<i>Indicateurs de l'objectif spécifique</i>	54
4.6.2	<i>Indicateurs de la composante eau.....</i>	57
4.6.3	<i>Composante assainissement.....</i>	63
4.6.4	<i>Composante GIRE.....</i>	68

ACRONYMES

ABS	Aide Budgétaire Sectorielle
AEP(A)	Approvisionnement en Eau Potable (et Assainissement)
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD	Avant-Projet Détaillé
ARD	Agence Régionale de Développement
ASUFOR	Association d'Usagers de Forage
ATPC	Assainissement Total Porté par les Communautés (= CLTS en anglais)
ATI	Assistant Technique International
ATJ	Assistant Technique Junior
ATN	Assistant Technique National
BAD	Banque Africaine de Développement
BARVAFOR	Projet de Bassin de Rétention et de Valorisation des Forages
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BPF	Brigade des Puits et Forages
BPO	Budget Programme par Objectif
CCCC (4C)	Campagne de Communication pour le Changement de Comportement
CDSMT	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CHA	Comité d'Hygiène et d'Assainissement
CMO	Convention de Mise en Œuvre
CONGAD	Confédération des ONG d'Appui au Développement
CR	Communauté Rurale
CS	Convention Spécifique
CSE	Conseil Supérieur de l'Eau
CSO	Country Status Overview
CTB	Coopération Technique Belge
CTS	Comité Technique de Suivi
CUI	Cadre Unifié d'Intervention
DA	Direction de l'Assainissement
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DDI	Direction de la Dette et de l'Investissement
DEM	Direction de l'Exploitation et de la Maintenance
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire

DGPRES	Direction de la Gestion de la Planification des Ressources en Eau
DHP	Direction de l'Hygiène Publique
DH	Direction de l'Hydraulique
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DTF	Dossier Technique et Financier
EDS	Enquête Démographie et Santé
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FED	Fonds Européen de Développement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique (structure de droit privée)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GBS	Gender Budget Scan
GRET	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
IDA	International Development Association (groupe de la Banque Mondiale)
IEC	Information, Education et Communication
JICA	Japan International Cooperation Agency
JMP	Joint Monitoring Program (programme conjoint OMS/UNICEF)
LODDT	Loi d'Orientation pour le Développement Durable des Territoires
MFEEF	Ministère de la femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
OFOR	Office des Forages Ruraux (en cours de création)
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation non-gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PARBEBA	Projet d'Amélioration et de Renforcement des Points d'Eau dans le BA
PAREE	Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertise
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PEPAM-BA	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire – Bassin Arachidier
PHAST	Participatory Hygiene and Sanitation Transformation
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plan Local de Développement

PLHA	Plan local d'Hydraulique et d'Assainissement
PNDL	Programme National de Développement Local
PNES	Partenariat National de l'Eau au Sénégal
PSE	Projet Sectoriel Eau
PSEA	Projet Sectoriel Eau et Assainissement
PSMRE	Plan Stratégique de Mobilisation des Ressources en Eau
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAC	Revue Annuelle Conjointe (du PEPAM)
RAF	Responsable Administratif et Financier
REGEFOR	Réforme de la Gestion des Forages Ruraux motorisés
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDE	Sénégalaise des Eaux
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNEEG	Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre
SNH	Service National d'Hygiène
SMCL	Structure Mixte de Concertation locale
SONEES	Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SPEPA	Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement
SRA	Service Régional de l'Assainissement
SSE	Système de Suivi-évaluation
SWAp	Sector Wide Approach
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC-PEPAM	Unité de Coordination du PEPAM
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UGP	Unité de Gestion de Projet
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	United State Agency for International Development
WSP	Programme Eau et Assainissement (administré par la Banque Mondiale)

1 Aperçu de l'intervention (max. 2 pages)

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	PASEPAR
Code de l'intervention	SEN 12 030 11
Localisation	Sénégal, bassin arachidier
Budget total	11.850 million d'euros
Institution partenaire	CC PEPAM
Date de début de la Convention spécifique	25 Novembre 2014
Date de démarrage de l'intervention/ Comité de pilotage d'ouverture	01 Janvier 2015
Date prévue de fin d'exécution	31 Décembre 2019
Date de fin de la Convention spécifique	24 Novembre 2020
Groupes cibles	Populations rurales du bassin arachidier, administration centrale et déconcentrée
Impact	- Atteindre les objectifs sectoriels en 2020 (eau potable) et 2025 (assainissement) en matière d'accès aux services d'eau et d'assainissement en milieu rural ; - Diminuer l'incidence des maladies directement liées à un accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement et à des conditions d'hygiène insuffisantes ; - Réduire la pauvreté et augmenter le bien-être économique et social des populations rurales, notamment en matière de services publics de base ; - Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et améliorer l'accès à l'assainissement et à l'eau potable des groupes vulnérables.
Outcome	Les services d'eau potable et d'assainissement fournis aux populations rurales de la zone d'intervention sont améliorés quantitativement et qualitativement, de manière durable et dans le respect d'une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau

Outputs	Résultat 1 : Eau potable : Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un service public d'eau potable répondant aux normes de qualité en vigueur au Sénégal (20 000 personnes bénéficient du service via des réseaux neufs et 60 000 via une amélioration de la qualité de l'eau).
	Résultat 2 : Hygiène et assainissement : Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un assainissement amélioré et les pratiques en matière d'hygiène sont améliorées (70 000 personnes voient leur dispositif d'assainissement amélioré).
	Résultat 3 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau : Les ressources en eau sont mieux connues et gérées de manière rationnelle, dans le respect des intérêts des différents groupes d'usagers.
Année couverte par le rapport	2015

1.2 Exécution budgétaire

	Budget	Dépenses		Solde	Taux de débours ement à la fin de l'année n
		Années précédentes	Année couverte par le rapport (n)		
		2014	2015		
A- Eau Potable	4 375 0000		268 031	4 106 969	6%
B- Assainissement	2 589 862		53 331	2 536 531	2%
C- GIRE	1365 700		73 109	1 292 591	5%
D- Réserves	289 095			289 095	0%
E- Moyens Général	2 715 205	5 913	486 692	2 222 600	18%
TOTAL	11 334 862	5 913	881 163	10 447 786	8%

1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	A

Les activités restent tout à fait pertinentes par rapport aux besoins exprimés et ce d'autant plus que le programme a réorienté une partie de ses activités pour répondre aux besoins de l'OFOR, un des bénéficiaire du programme.

La logique d'intervention reste claire, les différents intervenants du programme sont bien identifiés et les objectifs sont réalistes et réalisables.

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	A

Après une année de mise en œuvre l'outcome est toujours réalisable et la cohérence entre les activités, les outputs et l'outcome est toujours forte.

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	A

Le programme n'a pas connu de problème opérationnel au démarrage avec une disponibilité immédiate des financements et une anticipation des études de faisabilité en mobilisant les financements du PAREE.

Les activités sont dans l'ensemble mises en œuvre dans les délais prévus pour le volet A. Les volets B et C subissent quelques délais (processus de sélection des ONG qui n'est pas encore achevé en 2015 et mise en œuvre d'activités GIRE) qui ne sont pas encore critiques puisque nous sommes en début de programme. L'arrivée des assistances techniques (AT perlée pour la DA et ATI pour la DGPPE) en Q3 2015 devrait donner plus de dynamique à ces volets pour l'année 2016.

Le programme a déjà pu produire des outputs (une réhabilitation de forage et deux nouveaux forages) dans la première année ce qui est un signe d'efficience.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	B

Le partenaire national, la CC-PEPAM est très fortement impliquée dans la mise en œuvre du programme et l'intervention bénéficie de l'appui du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ainsi que des différentes directions et offices qui ont le rôle d'agences d'exécution des différents volets.

La durabilité financière est bonne dans le sens où les structures de gestion sont en place, il reste cependant la question du tarif de l'eau pour les unités de traitement que le programme va installer et de la capacité des bénéficiaires à respecter les prescriptions de maintenance.

L'intervention est bien intégrée aux différentes directions, elle contribue au renforcement de capacité de ces dernières mais une expertise extérieure est nécessaire pour la DA et la DGPPE.

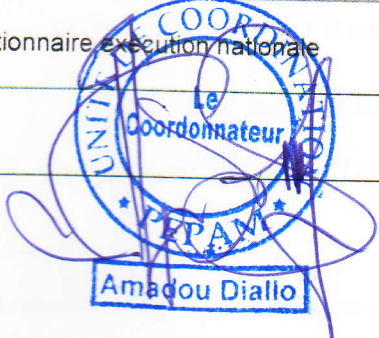
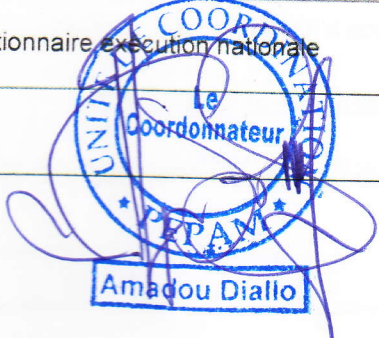
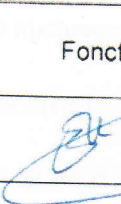
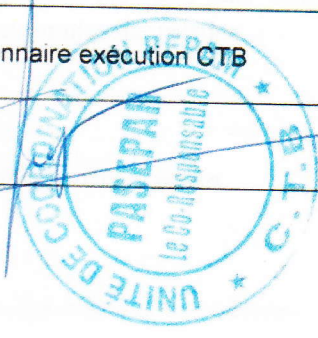
1.4 Conclusions

Le PASEPAR est un programme dont la pertinence est toujours très forte et part ses orientations stratégiques et sa mise en œuvre à travers les différentes agences d'exécution que sont les directions et les offices du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

La première année de mise en œuvre démontre une forte efficience avec une exécution budgétaire supérieure aux prévisions, la production d'outputs et la mise en œuvre dans les délais de la plus part des activités.

Son ancrage au niveau de la CC-PEPAM permet d'avoir une vraie harmonisation et une coordination efficace avec les autres PTFs du secteur et en particulier les programmes du Grand-Duché du Luxembourg et de l'Union Européenne.

Il s'agit pour cette deuxième année de mise en œuvre de laisser plus de responsabilités opérationnelles aux AGEX en termes de planification et de mise en œuvre afin que la direction de projet puisse se concentrer sur les aspects stratégiques et institutionnels au niveau de la réforme de l'hydraulique rurale, la nouvelle stratégie de l'assainissement et l'opérationnalisation de la GIRE au niveau local.

Fonctionnaire exécution nationale	Fonctionnaire exécution CTB
  Amadou Diallo	 

2 Monitoring des résultats¹

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte général

L'année 2015 n'a pas connu de changement de contexte général particulier. Il faut toutefois noter que certains chantiers du gouvernement prennent plus de temps qu'escompté. Ces retards n'impactent pas le programme de manière directe, tout au plus ils ne favorisent pas la mise en œuvre en laissant un environnement légal en suspens. Ces retards concernent l'acte III de la décentralisation et la validation du code de l'eau.

Par rapport au contexte lors de l'élaboration du DTF du PASEPAR le changement majeur est la mise en place de l'OFOR, la mise en œuvre de la réforme de l'hydraulique rurale et le lancement des Délégations de Service Public dans la zone centre (zone du programme).

- L'OFOR a été créée mi 2014 et s'attache à se développer tout en menant les premiers chantiers liés à la réforme de l'hydraulique rurale qui sont les DSP du NDP et de la zone centre, la communication institutionnelle et grand public à propos de la réforme et une mise à plat des tarifs pratiqués dans le rural. L'institution étant encore très récente, elle ne dispose pas encore de toutes les procédures et de tous les outils opérationnels nécessaires à la mise en œuvre d'activités (par exemple l'OFOR ne dispose pas de compte en banque).
- La réforme de l'hydraulique rurale introduit la délégation du service à des opérateurs privés ce qui repose la question des ASUFOR puisque ces dernières ont pris plus de responsabilités que prévue initialement lors de la réforme REGEFOR. Le rôle des ASUFOR est donc amené à changer et le PASEPAR doit donc s'adapter à cette nouvelle situation notamment pour le fond de soutien.
- La DSP de la zone centre était déjà bien avancée au moment du démarrage du PASEPAR. Les opérateurs privés devraient être mobilisés dans le courant du premier semestre 2016 pour certaines régions et plus tard pour d'autres puisque l'appel d'offre n'a pas été fructueux pour toutes les régions.

2.1.2 Contexte institutionnel

L'intervention est ancrée au niveau du Ministère de l'Hydraulique et de

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

l'Assainissement (MHA), le partenaire du programme étant la Cellule de Coordination du PEPAM (CC-PEPAM).

L'ancrage reste tout à fait pertinent d'autant plus que le programme est mis en œuvre par les différentes Agences d'Exécution (Agex) qui sont les diverses directions ou offices du ministère (Direction de l'Hydraulique, DH ; Direction de l'Assainissement, DA ; Office des Forages Ruraux, OFOR ; Direction de la Gestion et la Planification des Ressources en Eau, DGPRES) et que la CC-PEPAM possède une grande expérience de travail avec ces dernières.

A noter toutefois que la nouvelle lettre politique sectorielle élaborée en 2015 dénote une réorientation de la stratégie du ministère qui met en avant la Cellule d'Etudes et de Projet (CEP) au détriment de la CC-PEPAM. Ceci pourrait avoir des répercussions institutionnelles dans le futur qu'il est difficile d'évaluer aujourd'hui.

2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Le programme est mis en œuvre sous deux modalités d'exécution : la cogestion et la régie.

La direction de projet a demandé la modification du statut d'exécution de certaines activités du programme lors de la dernière SMCL (de régie à cogestion) afin de faciliter la mutualisation des fonds pour la conduite d'une activité commune avec un programme de l'agence du Luxdev (SEN 030).

La conduite des marchés n'a pour l'instant pas connu de réelle difficulté en termes de délai de procédure bien qu'à plusieurs reprises il a été nécessaire de répondre à des recours de concurrents.

A noter que le programme aurait gagné en efficacité si l'activité du résultat B (assainissement) intitulée « appel à projet » avait été menée en régie. En effet, cette activité suit une procédure définie par la CTB (octroi de subsides à des ONG) mais du fait qu'elle soit exécutée en cogestion il faut également faire valider les différentes étapes de la procédure par le système national qui n'a pas de procédure à cet effet et donc se fie à la procédure Belge. Il en résulte un double niveau de validation des différentes étapes de sélection ce qui retarde le processus.

2.1.4 Contexte HARMO

Le programme s'efforce de mettre en application le principe d'harmonisation avec les autres acteurs de développement. Le fait que le partenaire national, la CC-PEPAM, soit responsable de l'exécution des différents autres programmes est une opportunité pour construire des synergies pertinentes avec les autres interventions. Les différentes synergies, harmonisations mises en place sont les suivantes :

- Délégation d'un financement de la coopération Luxembourgeoise pour la réalisation de 5 AEP dans le département de Linguère. A ce niveau le

PASEPAR se charge de la réalisation des infrastructures et le nouveau programme du Luxdev (SEN 030) se charge de l'accompagnement social des infrastructures (mise en place des structures de gestion et d'exploitation).

- Harmonisation des procédures d'appel à projet avec l'Union Européenne : le contenu technique des lignes directrices a été longuement discuté entre les différentes interventions pour aboutir à un document quasiment identique (hormis les zones d'intervention et les financements alloués) ;
- Synergie avec le programme du luxdev (SEN 030) pour un appui à la DA dans la construction d'infrastructures régionales : partage de financement pour mobiliser un consultant en charge de l'élaboration du DAO et le suivi des travaux, application d'un modèle unique d'infrastructure (conçue dans le cadre du programme de l'Union Européenne) pour toutes les régions ;
- Harmonisation et coordination des interventions en GIRE auprès de la DGPRE entre les différentes interventions (principalement l'Union Européenne, le Luxdev et la Banque Africaine de Développement).

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs

Outcome: Les services d'eau potable et d'assainissement fournis aux populations rurales de la zone d'intervention sont améliorés quantitativement et qualitativement, de manière durable et dans le respect d'une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau

Code	Intitulé de l'indicateur	Couverture géographique	Baseline	Cible
OS01	% d'accès à l'eau par AEP dans les 6 régions	6 régions	85%	90%
OS02	% de la population ayant accès à de l'eau répondant aux normes de potabilité	5 régions	70%	80%
OS03	% d'accès à l'assainissement en zone rurale dans les 4 régions touchées par le PASEPAR	4 régions	46%	60%
OS04	Ratio du montant de la redevance collectée par la SDE pour le compte de la DGPRES et reversée à la DGPRES	National	44%	
OS04-1	Montant de la redevance collectée par la SDE	National	118 156 130 FCFA	
OS04-2	Montant de la redevance reversée à la DGPRES	National	51 591 467 FCFA	

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

Après une première année de mise en œuvre, le bilan est plutôt positif au niveau opérationnel puisque le programme a pu dépasser sa planification budgétaire et a pu produire les premiers outputs du programme (réhabilitation d'un forage et réalisation de deux nouveaux forages).

Le programme a rencontré quelques difficultés au niveau du volet B (assainissement) et C (GIRE) sur le plan opérationnel :

- Le processus de recrutement des ONG pour l'appel à projet prend plus de temps de prévu du fait que la procédure est toute nouvelle au niveau de la CTB et que l'activité ait été inscrite en cogestion en lieu de régie ce qui multiplie les validations du processus et du coup retarde les procédures.
- La DGPRES ne s'est pas suffisamment investi de son volet durant l'année 2015 pour diverses raisons explicitées plus loin dans le rapport. Il en résulte que le volet ne possède pas une planification opérationnelle avec des activités précises sur lesquelles la DGPRES pourrait se concentrer. L'arrivée de l'ATI en septembre 2015 a permis de relancer la réflexion et un plan d'actions devrait voir le jour pour Q1 2016 ce qui permettra de remettre la DGPRES sur les rails pour la mise en œuvre du programme. Par contre les modalités de mise en œuvre (accord d'exécution ou non) restent à discuter au vu de la faible implication de la DGPRES pour cette année passée.

Le programme avance de manière satisfaisante sur le volet A et des réflexions intéressantes sont menées sur la qualité de l'eau qui permettront de faire avancer le secteur et de tester d'autres alternatives de distribution et traitement

en s'inscrivant dans une approche plus globale de service public.

Certaines activités ont cependant été mises en standby en attendant la mise en place des opérateurs privés dans le cadre des Délégations de Service Public et la stabilisation des relations entre les ASUFOR, l'OFOR et les opérateurs privés. C'est notamment le cas pour le Suivi Technique et Financier du service de distribution d'eau potable. La mise en veille de ces activités permettra d'intégrer les problématiques non prévues liées au partage des tâches entre les différents acteurs de l'eau potable (opérateurs privés, ASUFOR et OFOR) et ainsi de mettre en place une approche d'autant plus pertinente.

Enfin, la première année de mise en œuvre a vu l'élaboration du système de suivi évaluation et la mesure de départ (baseline). On trouvera donc en annexe de ce rapport le rapport baseline comme il est convenu dans les directives de la coopération Belge pour la CTB.

2.2.3 Impact potentiel

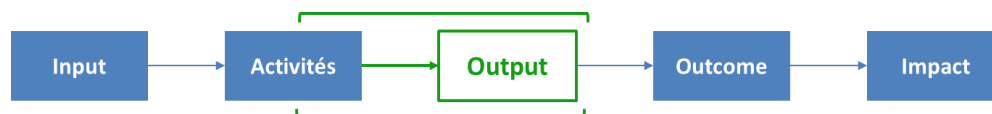
La relation entre l'outcome et l'impact reste tout à fait directe et l'atteinte de l'outcome contribuera forcément à l'impact.

La probabilité d'atteinte de l'outcome reste forte après une année de mise en œuvre. L'articulation outputs / outcome reste pertinente et cohérente, la production des outputs a déjà démarré et il est probable que le programme puisse fournir l'ensemble des outputs dans la durée impartie au démarrage.

Indicateurs pour décrire l'impact :

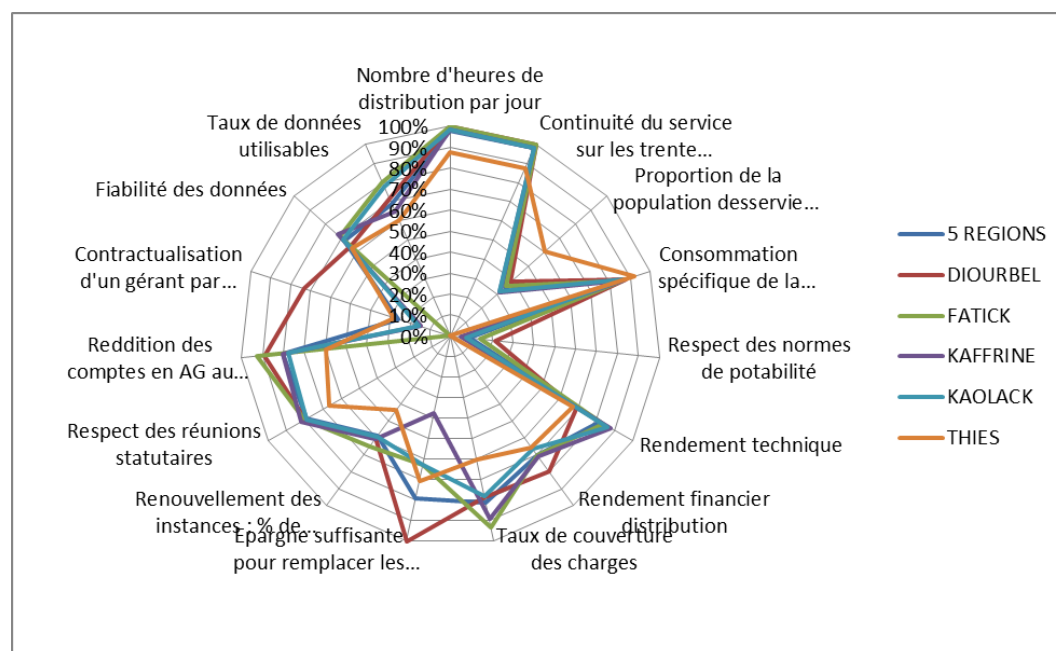
Indicateurs (source DTF)	Valeur 2015 (baseline)
% national d'accès à l'eau potable	69.9%
% national d'accès à l'assainissement amélioré	32.3%
% d'incidence des maladies d'origine hydrique dans les régions visées	Pas de source de données fiables
% d'accès aux services AEPA pour le quintile le plus pauvre	
% de femmes dans les instances de gouvernance au niveau local	

2.3 Performance de l'output 1



2.3.1 Progrès des indicateurs

Output 1 : Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un service public d'eau potable répondant aux normes de qualité en vigueur au Sénégal (20 000 personnes bénéficient du service via des réseaux neufs et 60 000 via une amélioration de la qualité de l'eau)				
Code	Indicateurs	Valeur de la Baseline	Cible année N	Cible finale
AEP-R01	Nombre de personnes qui bénéficient d'un accès à l'eau potable dans le département de Linguère via la construction de nouvelles AEP	0	0	20 000
AEP-R02	Nombre de personnes qui voient la qualité de leur eau de boisson améliorée. Deux sous-indicateurs sont associés : - AEP-R02-1 : qualité bactériologique - AEP-R02-2 : qualité physico-chimique	0	0	60 000
AEP-R03	Qualité du service de l'eau dans les systèmes AEP : indicateur composite pour visualisation sur graphique radar de la qualité du service	NA	NA	NA
AEP-R04	Niveau de connaissance sur l'OFOR des bénéficiaires des activités du plan de communication mis en œuvre par l'OFOR (indicateur composite voir tableau plus bas)	48%	NA	100%



Question	AEP-R04-1 : ASUFOR	AEP-R04-2 : Ménages	AEP-R04-3 : Elus locaux
Savez-vous qu'une réforme est en cours ?	90,7%	46,1%	87,5%
Connaissez-vous l'OFOR ?	62,8%	20,1%	75,0%
Avez-vous entendu parler de la réforme appelée « délégation de la production à un opérateur privé » ?	87,2%	46,1%	93,8%
Etes-vous favorable à la délégation à un opérateur privé ?	18,0%	37,0%	56,1%
Effet général escompté de la réforme	24,2%	44,8%	56,3%
Participation à des activités	53,2%	0,8%	50,0%
Avis sur l'intérêt de l'activité	28,5%	16,5%	21,1%
Valeur moyenne des sous-indicateurs	52,1%	30,2%	62,8%

2.3.2 État d'avancement des principales activités ²

État d'avancement des <u>principales</u> activités ²	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Nombre de nouveaux réseaux AEP construits (département de Linguère)	X			
2 Nombre d'AEP bénéficiaires du fonds de soutien			X	
3 Nombre de petites unités de traitement par osmose inverse installées		X		
4 Nombre et caractéristiques des transferts d'eau à moyenne distance réalisés		X		
5 Nombre de systèmes (réseaux AEP) ayant bénéficié de l'installation d'une pompe doseuse de chlore pour améliorer la qualité de l'eau		X		
6 Avancement de la mise en œuvre du plan de communication de l'OFOR		X		
7 Avancement de la mise en place d'un système STEFI		X		

2.3.3 Analyse des progrès réalisés

Le volet eau potable est composé de quatre groupes d'activités :

- Groupe d'activités 1: la réalisation de 5 AEP dans le département de Linguère ;
- Groupe d'activités 2 : la mise en place d'un fond de soutien pour l'investissement dans les AEP de la zone centre ;
- Groupe d'activités 3 : la réalisation d'investissements pour améliorer la qualité de l'eau dans le bassin arachidier (activités 3 à 5) ;
- Groupe d'activités 4 : l'appui à l'OFOR pour la conduite de la réforme dans le bassin arachidier (activités 6 à 7, communication et suivi technique et financier de la distribution d'eau potable).

2.3.3.1 Groupe d'activités 1 : AEP à Linguère

Le PASEPAR a bénéficié de l'appui de l'ancien programme du Luxdev pour

² A : Les activités sont en avance

B Les activités sont dans les délais

C Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.

D Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

l'élaboration des DAO des AEP à réaliser dans le département de Linguère ce qui a permis de lancer dès le démarrage du programme les procédures de recrutement des entreprises. Un suivi rapproché de la part de la direction de projet et une mobilisation active de la DH ont permis de raccourcir les délais initiaux et de démarrer les activités de forages en fin du troisième trimestre 2015 alors qu'ils étaient prévus début 2016.

En fin d'année 2015 le niveau d'avancement du contrat de forage est à plus de 50% (une réhabilitation et deux forages nouveaux réalisés, il reste deux forages nouveaux pour conclure le contrat) ; le contrat de génie civil pour la réalisation des châteaux d'eau et des réseaux a été approuvé et signé et il est dans la phase de mobilisation.

2.3.3.2 Groupe d'activités 2 : fond de soutien

La mise en place d'un fond de soutien pour l'investissement dans les AEP du bassin arachidier connaît un léger retard principalement due à la défaillance du consultant en charge de l'étude préparatoire et qu'il a fallu remplacer.

Cette activité a été légèrement remaniée en concertation avec l'OFOR, le principal bénéficiaire (société de patrimoine en charge de l'hydraulique rurale). En effet, le budget initial a été augmenté aux dépens du groupe d'activités 4 (dont le budget a été diminué) pour réaliser des investissements directs dans les AEP nécessaires à la mise en place des DSP (ces investissements sont de la responsabilité de l'OFOR). Il s'agit des investissements suivants :

- Installation de 400 compteurs sortie château d'eau : dans le cadre de la DSP et de l'installation des opérateurs privés, il s'agit de s'assurer que le comptage de distribution en gros (responsabilité des opérateurs privés) est opérationnel. Le budget du PASEPAR a été mobilisé pour 200 compteurs et la contrepartie nationale (Budget Consolidé d'Investissement) mobilisée pour les 200 compteurs restants. Avec cette activité c'est l'ensemble du parc des AEP de la zone centre qui est couvert (l'OFOR ayant déjà installé 200 compteurs au préalable).
- Achat et installation de matériel d'exhaure dans 8 AEP : dans le cadre du PEPAM-AQUA un marché de matériel d'exhaure n'a pas pu être conduit jusqu'au bout à cause de la défaillance du fournisseur et 8 AEP étaient dans une situation transitoire avec des équipements anciens qui avaient été installés par l'ancienne DEM faute de mieux. Le PASEPAR a permis de préciser les caractéristiques du matériel d'exhaure en analysant les tests de pompage; les 8 équipements sont à présent en cours d'acquisition pour rectifier la situation.

L'étude ayant pour objectif de préciser les principes du fond de soutien est toujours en cours, il est prévu qu'elle se termine en fin de Q1 de l'année 2016.

Une demande a été introduite auprès du ministère des finances pour que le PASEPAR bénéficie de fonds de la coopération belge non utilisés par d'anciens programmes. Une partie de ces fonds servirait à alimenter le fond de soutien.

2.3.3.3 Groupe d'activités 3 : investissement pour la qualité de l'eau

Ces investissements ont été structurés en trois grands thèmes : l'installation d'unités d'osmose inverse, la réalisation de mini-transferts (pour substituer ou remplacer une source d'eau non conforme en termes de physicochimique) et l'installation de chlorateurs.

Une étude de faisabilité technique et socioéconomique est en cours de réalisation ; elle est composée de deux phases :

- Une première phase d'APS portant sur l'identification des différents sites où le programme va investir (unité de potabilisation, mini transfert et chlorateurs) ;
- Une deuxième phase d'APD et DAO qui permettra de lancer les marchés publics.

La première étape de l'étude est légèrement en retard mais le consultant s'est engagé à respecter les délais de l'étude globale et les rendus devraient être produits pour la fin du premier trimestre 2016.

En même temps, le PASEPAR a réalisé en interne (mobilisation des Assistants Techniques Nationaux) un suivi des unités de potabilisation installées par les précédents programmes (PEPAM AQUA et PEPAM BA) pour évaluer les impacts en termes de consommation, la viabilité financière et le respect des procédures d'entretien.

Les données collectées par le suivi montrent :

- Une consommation nettement plus basse par rapport à ce qui avait été prévu dans les études de faisabilité des autres programmes. La faiblesse de la consommation est due au coût de l'eau et à l'accès limité (peu de points de distribution) ;
- Un entretien très en deçà des prescriptions techniques du fournisseur ;
- Un manque de suivi et d'enregistrement des données opérationnelles qui ne permet pas de statuer sur la viabilité financière ni les coûts opérationnels réels.

A la vue de ces résultats, la direction de projet a demandé au consultant en charge de l'étude de faisabilité d'étudier l'option d'investir dans une unité de traitement qui aurait la capacité de traiter l'ensemble de la production d'une AEP. Cette option doit être accompagnée également d'une action sur la tarification (l'eau doit être subventionnée pour que le tarif respecte le tarif appliqué dans la région). Cette option aurait le désavantage de concentrer l'investissement sur une zone géographique par contre elle aurait l'avantage de toucher à priori plus de bénéficiaires, d'avoir un tarif de production plus bas et enfin de tester une autre solution qui à priori se rapprochera plus d'une stratégie d'intervention de l'état. Pour rappel l'état privilégie les transferts d'eau à grande échelle pour les

zones ou la qualité physico-chimique n'est pas adéquate. Cependant, pour respecter le principe d'équité et de service public il semble difficile de ne pas s'orienter vers un traitement total de l'eau produite pour les AEP qui ne bénéficieront pas des transferts d'eau et de se contenter d'une solution d'appoint telle les UPT de faible capacité.

2.3.3.4 Groupe d'activités 4 : appui à l'OFOR pour la conduite de la réforme

Comme indiqué dans le sous-chapitre portant sur le fond de soutien, le budget alloué à ces activités a été diminué au profit des activités du fond de soutien.

A la demande de l'OFOR et après analyse et discussion, il a été décidé au niveau du programme de financer une partie des activités de communication de l'OFOR portant sur la mise en place de la réforme de l'hydraulique rurale. L'OFOR possède un plan de communication et le PASEPAR finance une partie des activités identifiées dans ce plan de communication ainsi que la tenue de comités régionaux et locaux de développement qui permette de divulguer les principes de la réforme au niveau des autorités et des acteurs locaux.

L'activité de suivi technique et financier a pour l'instant fait l'objet d'une réduction relativement importante du budget alloué (de 450 k€ à 150 k€) et il est pour l'instant mis en veille pour les raisons suivantes :

- Les opérateurs privés devraient être opérationnels dans la zone centre dans le courant de l'année 2016 ;
- Les relations entre les ASUFORs, gérants, opérateurs privés et l'OFOR sont pour l'instant théoriques et il s'agit d'attendre que les différents acteurs se mettent en place pour identifier et évaluer les difficultés et ainsi le besoin en suivi technique et financier ;
- L'OFOR n'a pas encore précisé sa stratégie de suivi de la qualité du service dans les DSP.

Il est donc apparu prématuré au niveau de la direction du projet de se lancer d'ores et déjà dans une définition précise de l'activité de suivi technique et financier et il a été décidé une première phase de suivi et d'observation de la situation afin de définir les caractéristiques du suivi au mieux.

2.4 Performance de l'output 2

2.4.1 Progrès des indicateurs

Output 2 : Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un assainissement amélioré et les pratiques en matière d'hygiène sont améliorées (70 000 personnes voient leur dispositif d'assainissement amélioré).				
Code	Indicateurs	Valeur de la Baseline	Cible année N	Cible finale
H&A-R01	Impact des campagnes de communication de masse et de proximité (indicateur composite)			
H&A-R01-1	% ménages avec point de lavage des mains + eau disponible	10%	NA	20%
H&A-R01-2	% de ménages avec point de lavage des mains + savon	6%	NA	17%
H&A-R01-3	% de ménages utilisant des latrines améliorées	46%		60%
H&A-R01-4	% de ménages utilisant latrines traditionnelles	22%		15%
H&A-R01-5	% de ménages pratiquant la défécation à l'air libre	33%		25%
H&A-R02	Amélioration de l'accès à un assainissement amélioré			
H&A-R02-1	Nombre de personnes bénéficiaires latrine subventionnée	0	700	7000
H&A-R02-2	Nombre de personnes ayant pratiqué l'auto-construction de latrine améliorée	A définir par ONG		
H&A-R02-3	Nombre de personnes ayant pratiqué l'auto-construction de latrine traditionnelle (influence des activités IEC menées par les ONG à un niveau local)			
H&A-R03	Capacités des acteurs de l'assainissement (local, régional, central)	En cours de détermination (enquête en cours)		

2.4.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Conception et mise en œuvre d'une campagne 4C		X		
2 Renforcement des capacités des acteurs locaux de l'hygiène et de l'assainissement et notamment des services techniques déconcentrés		X		
3 Mise en œuvre de l'appel à projets			X	

2.4.3 Analyse des progrès réalisés

Le volet assainissement est composé de trois groupes d'activités :

- Groupe d'activités 1 : La conception et la mise en œuvre d'une campagne 4C ;
- Groupe d'activités 2 : Le renforcement des capacités de la Direction de l'Assainissement y compris les services déconcentrés ;
- Groupe d'activités 3 : La mise en œuvre de projets innovants sur l'assainissement individuel.

2.4.3.1 Groupe d'activités 1 : Campagne 4C

Le PASEPAR a prévu d'appuyer à la mise en place de la campagne 4C mais non à la financer puisque c'est un engagement du gouvernement et que le principe de cette campagne de communication est sa pérennité dans le temps ce qui passe par un financement à travers le budget national.

Le chantier de la campagne 4C n'a pour l'instant pas avancé au niveau de la DA et alors que le PASEPAR devait appuyer cette campagne en fournissant uniquement des éléments de communication, il a été décidé de mobiliser une partie des moyens de l'Assistance Technique perlée à la DA à l'élaboration d'une stratégie de communication nationale qui devrait alors être déclinée en campagne de communication.

C'est donc une activité qui est totalement liée à l'assistance technique perlée à la DA. Il s'agira alors pour le gouvernement de fournir le financement adéquat pour mener les activités.

2.4.3.2 Groupe d'activités 2 : Renforcement capacité de la DA

Ce groupe d'activités est très varié, il comprend la mobilisation d'une assistance technique perlée à la DA, l'achat de moyens roulant (voiture et motos), le financement de formation et la construction d'infrastructures dans les régions pour les services déconcentrés.

L'AT perlée a été recrutée et a démarré ses prestations au mois de Novembre 2015. Un rapport de démarrage a été produit qui précise l'approche du consultant. Celui-ci va instaurer une relation sur le long terme en travaillant sur cinq aspects principaux : la communication, le renforcement de capacité, le pilotage et le suivi de l'appel à projet et enfin l'appui aux activités de recherche action et de capitalisation. Cette assistance doit être pilotée par la DA, principal bénéficiaire, cependant il est important que le PASEPAR ait un feedback régulier des actions entreprises afin de réorienter l'assistance si nécessaire. Le risque est que l'AT se transforme progressivement en une AT générale à la DA en perdant de vue les aspects opérationnels du PASEPAR qui sont la bonne mise en œuvre des projets innovants sur l'assainissement individuel.

L'AT perlée assistera la DA également dans l'identification d'un plan de formation et fournira un appui pour lister les opportunités de financement de ce plan. Au niveau de la coopération Belge il existe déjà deux opportunités : le PASEPAR avec une ligne de financement relativement réduite et le Programme de Renforcement de Capacité (PRC).

Pour ce qui est des moyens roulants, le PASEPAR a déjà livré la voiture prévue pour la DA, l'achat des motos est pour l'instant en standby puisqu'il y a pas de consensus ni sur la pertinence de ce moyen de déplacement ni sur les utilisateurs potentiels (animateurs ou autres). Il faudra régler cette question au début de l'année 2016 afin que la DA ait tous les moyens logistiques disponibles pour suivre la mise en œuvre des projets.

Enfin, la construction d'infrastructure pour les services régionaux a été décidée pour deux régions : Kaolack et Fatick. A cet effet un effort d'harmonisation avec le programme de l'Union Européenne a été fourni et une synergie recherchée entre le PASEPAR et le SEN 030 (coopération Luxembourgeoise) :

- Le PASEPAR a repris les modèles de bâtiments développés par le PEPAM UE (Union Européenne) en réduisant la taille pour être en adéquation avec les ressources humaines disponibles au niveau des services déconcentrés et avoir les moyens de construire deux infrastructures avec le budget disponible ;
- Le PASEPAR et le SEN 030 ont mutualisé un consultant qui s'est chargé d'adapter les modèles disponibles pour produire les DAO à lancer et qui sera en charge du contrôle des travaux.

Le gouvernement emboîte également le pas des constructions en prévoyant de financer le reste des régions non pourvues en infrastructures.

Les marchés publics devraient être lancés début 2016.

2.4.3.3 Groupe d'activités 3 : projets innovants pour l'assainissement individuel

Pour rappel, l'appel à projet cible 4 régions (Diourbel, Thies, Kaolack et Fatick) et dispose d'un budget total de 1 834 862 d'euros (budget du DTF initial).

L'année 2015 s'est concentrée sur l'élaboration des lignes directrices de l'appel à projet et la sélection des ONG tout en maintenant une forte harmonisation avec l'appel à projet similaire lancé par l'Union Européenne.

Pour ce faire le PASEPAR a fait appel au PRC pour financer un voyage d'étude au Burkina Faso qui en est à la deuxième génération d'appel à projet portant sur l'assainissement financé par l'Union Européenne (mais pour un montant de 10 million d'euros). Ce voyage d'étude a regroupé l'ensemble des services régionaux de l'assainissement concerné par l'appel à projet du PASEPAR et du PEPAM UE ainsi que le niveau central (points focaux PASEPAR et PEPAM UE et directeur). Un des résultats de ce voyage d'étude a été la finalisation des lignes directrices en commun avec l'union européenne. Il a été décidé que les deux programmes partageraient le même contenu technique mais garderaient chacun leur prérogatives opérationnelles (date de lancement, circuit de validation).

L'appel à projet a été structuré autour de quatre lots (un par région bénéficiaire) avec une répartition égale du budget alloué à chaque lot. La raison principal

d'opter pour une clé de répartition uniforme pour les quatre lots est que les financements ne peuvent couvrir que très partiellement les besoins de chaque région et qu'il n'y avait donc pas de réel valeur ajoutée à utiliser une clé de répartition différente.

Au niveau de la CTB cet appel à projet est le premier de la nouvelle mouture des subsides qui étaient en cours d'élaboration et de validation au même moment. Le PASEPAR fait donc office de « test terrain » des nouvelles procédures. Ceci explique en partie le retard enregistré au niveau de la conduite de la procédure puisque la procédure ne pourra être conclue qu'au premier trimestre 2016. L'inconvénient majeur est l'inscription du financement de l'appel à projet en cogestion ce qui a contraint le PASEPAR à demander la validation de la CTB mais également celle des autorités de marchés publics nationaux ce qui ralentit fortement la procédure.

Au-delà de ces délais (qui ne pourront malheureusement pas être rattrapés), la conduite du processus est pour l'instant satisfaisante avec un minimum de trois propositions par lot pour trois lots et 5 propositions pour le quatrième lot (Diourbel). La qualité des propositions est variable mais la commission d'évaluation a pu retenir 7 propositions en tout soit deux propositions pour trois lots et une seule proposition pour un quatrième lot (Fatick). Les avis de non objection ont été émis par les ordonnateurs du programme ainsi que par la Direction Centrale des Marchés Publiques.

Les ONG présélectionnées ont été invitées à fournir la note complémentaire de demande pour le 15 Février 2016. Il a été décidé de ne pas tenir compte de la période de Noël et de faire démarrer le délai de préparation à partir du 1^{er} Janvier 2016. Il n'est pas dans l'intérêt du programme de rattraper les délais de mise en œuvre en réduisant le temps de préparation des offres.

2.5 Performance de l'output 3

2.5.1 Progrès des indicateurs

Output 3 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau : Les ressources en eau sont mieux connues et gérées de manière rationnelle, dans le respect des intérêts des différents groupes d'utilisateurs.				
Code	Indicateurs	Valeur de la <i>Baseline</i>	Cible année N	Cible finale
GIR-R01	Capacité DGPRES à collecter régulièrement des données (composite)			
GIR-R01-1	nombre de piézomètres du réseau national opérationnels	168	+5 par an	188
GIR-R01-2	nombre de stations hydrologiques du réseau national opérationnelles	40	+10 par an	80
GIR-R01-3	budget annuel de la DGPRES consacré au financement du réseau national de mesure	22 613 000 FCFA	+3% par an	25 451 131 FCFA
GIR-R02	Niveau de disponibilité et de diffusion des données sur les ressources en eau dans la zone concernée par le PASEPAR (composite)			
GIR-R02-1	% de conformité des données dans la base de données nationale PROGRES	0	5	30
GIR-R02-2	nombre de numéros IRH créés chaque année	0	30	120
GIR-R02-3	nombre d'éditions annuelles du bulletin hydrologique	12	12	12
GIR-R03	Niveau de connaissance et de maîtrise des usages de l'eau (composite)			
GIR-R03-1	Nombre d'autorisations de prélèvement délivrées chaque année	60	+20 par an	140
GIR-R03-2	Nombre de points de prélèvements pour lesquels les prélèvements réels sont connus	0		

2.5.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Renforcement des capacités de la DGPRE (y compris ATI)		X		
2 Améliorer les systèmes d'information sur l'eau			X	
3 Définir un plan d'action précis pour le volet GIRE du PASEPAR			X	

2.5.3 Analyse des progrès réalisés

Le volet GIRE a connu quelques difficultés de démarrage en début d'année 2015 pour plusieurs raisons :

- La DGPRE en charge de la mise en œuvre du volet était encore concentrée sur la finalisation du PAGIRE BA et ne s'est pas mobilisée sur ce volet avant le milieu du deuxième trimestre (Avril 2015) ;
- La formulation de ce volet dans le DTF est relativement large et il y a un besoin de préciser une stratégie d'intervention ainsi que des activités de manière plus détaillée (c'est-à-dire redéfinir complètement les deux sous volets du DTF intitulés « appuis au Comité Technique sur la qualité de l'eau » et « Plan de communication / nouveau code de l'eau »).

C'est dans cet esprit que le PASEPAR a mobilisé un consultant pour appuyer la DGPRE non seulement pour la capitalisation des résultats du PAGIRE BA (afin de préparer l'atelier final de clôture du programme) mais aussi l'élaboration d'une feuille de route d'actions à mener dans le cadre du PASEPAR. Cette feuille de route a permis d'identifier nombre important d'activités mais la DGPRE n'a pas su se l'approprier et le transformer en planning opérationnel depuis.

C'est à partir de l'arrivée de l'ATI GIRE détaché à la DGPRE (Septembre 2015) que la réflexion a repris tout en laissant le temps à l'ATI de prendre ses marques avec l'équipe en place de la DGPRE.

Le champ d'action de la DGPRE est moins circonscrit à une aire géographique contrairement aux autres volets (eau potable et assainissement) et la coordination avec les autres programmes est d'autant plus importante et nécessaire. Il est donc prévu de tenir un atelier de concertation, coordination entre les différents programmes et acteurs de la GIRE au Sénégal pour définir une feuille de route GIRE pour la DGPRE qui permettrait un partage des tâches clair entre les différents programmes et acteurs. Pour des questions de disponibilité et de calendrier, l'atelier n'a pas pu être tenu en 2015 et sera organisé en Janvier 2016.

Néanmoins, les réflexions préparatoires ont permis de définir quatre groupes d'activités qu'il est prévu de mener au niveau du PASEPAR et à priori en

coordination, concertation et mutualisation avec les autres programmes. Les détails de ces futures collaborations restant à définir. Ces quatre groupes d'activités sont les suivants :

- Groupe d'activités 1 : clarifier et opérationnaliser les textes juridiques sur l'eau ;
- Groupe d'activités 2 : améliorer les systèmes d'information sur l'eau ce qui comprend l'opérationnalisation du SIIEAU, la mise à jour des données sur les ouvrages et les prélèvements, l'optimisation du réseau hydrométrique et piézométrique et la divulgation des résultats (cartes et annuaires) ;
- Groupe d'activité 3 : renforcer les capacités de la DGPRE autour de la maîtrise des ressources en eau ce qui implique une clarification et une optimisation des modèles numériques utilisés, une maîtrise de ces modèles par les équipes, la conduite de simulations pour le transfert (des demandes ont déjà été formulées lors de l'atelier de validation du PAGIRE BA) et enfin l'étude d'impact environnemental des ouvrages hydraulique de surface ;
- Groupe d'activités 4 : l'application opérationnelle de la GIRE sur un ou deux territoires spécifiques pour tester certaines actions pilotes (développement de la collecte des redevances, programme d'actions intégrées, réglementation et gouvernance).

Il est attendu de l'atelier de coordination de procéder à un partage des tâches entre les différents bailleurs et en fonction des financements et de l'assistance technique fournie. Ainsi l'Union Européenne serait probablement mobilisée sur le volet juridique (groupe d'activités 1), le SEN 030 pourrait probablement être mobilisée au niveau du groupe d'activités 2 avec le PASEPAR. Pour les deux derniers groupes d'activités le PASEPAR pourrait mobiliser des fonds à travers son propre budget et également à travers le PRC (formation et coaching sur l'utilisation des modèles numériques).

2.6 Thèmes transversaux

2.6.1 Genre

L'année 2015 ayant été une année de démarrage, la priorité a été donnée à la mise en place des équipes et le lancement des activités déjà prêtes (résultats rapides). Le programme n'a pas encore tenu de réflexion au niveau des aspects genres dans l'ensemble de ses activités. Cependant, la présence d'un expert genre au niveau de la CC PEPAM va être exploitée pour développer un plan d'action genre au niveau du PASEPAR pour la période 2016 – 2019.

2.6.2 Environnement

Le PASEPAR a respecté les prescriptions du Ministère de l'Environnement en élaborant au démarrage du programme une étude stratégique d'impact environnemental.

Cette étude a été validée par un comité technique de suivi qui comprenait des représentants des différents services régionaux (SRA, DRH, Hygiène) et qui était animé par la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC).

Vu la taille modeste des travaux prévus dans le PASEPAR et leur spécifications techniques, cette étude stratégique se substitue à des études d'impact environnemental pour chaque travaux.

2.6.3 Renforcement capacité

Le PASEPAR participe activement au programme de renforcement de capacité que ce soit en termes de coordination, de pilotage (l'ATI co-responsable est membre du cercle sectoriel du PRC) et de mutualisation avec les autres programmes en cours (SEN 030 et PEPAM UE particulièrement).

Le PASEPAR tente de mobiliser, quand cela est possible, les ressources du PRC pour financer des formations (par exemple le financement d'un voyage d'étude au Burkina Faso pour les services régionaux d'assainissement).

2.7 Gestion des risques

Identification des risques			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Risque n° 1 : retards dans la mise en œuvre à cause des lenteurs dans les procédures de marchés publics (recours et phase d'ANO)	01/04/2015	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Priorité forte accordée aux phases d'analyse et de d'évaluation des offres, fast track des circuits d'ANO	Equipe coordination du projet	continue	sans objet	En cours
Risque n°2 : réforme hydraulique rurale bloquée (ou qui stagne)	01/04/2015	DEV	Low	Medium	Low Risk	Aider l'OFOR au niveau de la communication et de la diffusion de la réforme	Equipe coordination du projet	Q2 2015	Proposition faite à l'OFOR allant dans ce sens, attente de réponse de l'OFOR	En cours
						Période d'attente et d'observation pour la planification des activités de la ligne A06 afin d'avoir une marge de manœuvre pour rectifier la situation	Equipe coordination du projet	Q4 2015	sans objet	
Risque n°3: Peu de propositions en ligne avec la nouvelle stratégie nationale de l'assainissement dans l'appel à	01/04/2015	DEV	Medium	Medium	Medium Risk	Les ONG seront informées lors de séances d'informations préalables à la remise des propositions	Equipe coordination du projet	Q2 2015	réalisé	En cours

projet						La sélection en deux étapes des ONG (pré-sélection sur note succincte et sélection sur dossier complet) permet à la commission de faire des remarques sur les activités proposées par les ONGs (dans la note succincte) et ainsi permettre aux ONG de rectifier leur proposition dans le dossier complet.	Equipe coordination du projet	Q4 2015	Question d'éligibilité de certaines ONG à confirmer (ce qui limiterai le nombre de propositions finales) et en attente des notes complémentaires	
						Toutes les informations disponibles seront transmises aux ONG lors de la phase d'élaboration des propositions	Equipe coordination du projet	Q2 2015	réalisé pour la première phase, pour la deuxième phase il est proposé de transmettre le plan d'action de la stratégie nationale si celui-ci est diffusable	
Risque n°4 : superposition géographique de plusieurs programmes avec des approches différentes	01/04/2015	OPS	Low	Low	Low Risk	Effort conséquent de concertation, d'alignement et d'harmonisation avec les différents PTF lors de la phase de démarrage. Une des régions ne sera pas incluse dans l'appel à projet assainissement pour cause de présence d'un autre programme (PSEA / BAD)	Equipe coordination du projet	Q1 2015	sans objet	En cours

Risque n°5 : Saturation de la capacité de la DGPRES à traiter l'ensemble des sollicitations (nombre important de plan de gestion des Sous-unités de Bassins notamment).	01/04/2015	OPS	Medium	Low	Low Risk	Appui à la direction de la DGPRES pour optimiser l'utilisation des ressources et mettre en place un plan de renforcement de capacité	PASEPAR	continue	sans objet	En cours
---	------------	-----	--------	-----	----------	--	---------	----------	------------	----------

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Réorientations stratégiques

Après une année de mise en œuvre, la direction de projet n'a pas identifié de réorientation stratégique majeure pour le programme. Par contre, certaines activités ont été réorientées sur certains points précis et l'approche du volet C a été redéfinie dans son ensemble et il convient de poser la question du pilotage opérationnel. Les principaux changements sont décrits plus bas :

- L'avènement de l'OFOR a nécessité de revoir certaines activités pour prendre en compte les besoins exprimés par l'office vis-à-vis de la communication, ainsi une partie du budget dédié au STEFI a été transformé en activités de communication ;
- L'activité liée à l'installation d'unités de traitement de l'eau est en cours d'étude de faisabilité mais d'ores et déjà la direction de projet s'oriente vers une alternative supplémentaire (qui est l'installation non pas de petites unités disséminées mais d'une unité avec une capacité de traitement pour une AEP en y ajoutant une action sur le tarif de l'eau). Ce point devra être débattu entre la direction de projet et l'OFOR au moment de la restitution du consultant de l'étude ;
- Le volet relatif à la GIRE fait l'objet d'une réécriture et de l'élaboration d'un plan d'actions précis, coordonné entre les différents PTF. Ces éléments devraient être disponibles au plus tard en fin Q1 et insuffler une véritable dynamique au niveau de ce volet.
- La question du pilotage opérationnel doit se poser au vu de la faible performance de la DGPRE pour l'année 2015 : en effet il était prévu l'établissement d'un accord d'exécution pour laisser à la DGPRE plus de libertés dans la mise en œuvre de son volet mais au vu de la performance passée cette approche semble risquée. La décision n'est pas encore prise et le sera en tenant compte des nouveaux éléments (arrivée de l'ATI, disponibilité d'un plan d'actions précis et engagement appuyé de la DGPRE dans la mise en œuvre de ce volet).

3.2 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
Décision relative au type d'investissement pour le traitement de l'eau qui n'est pas conforme au niveau	OFOR et SMCL	Q1

physico-chimique : une douzaine d'unités de traitement de l'eau de petite taille ou une ou deux unités de traitement ayant la capacité totale de l'AEP ainsi qu'une action sur le tarif.		
Pilotage du volet C du PASEPAR : décision à prendre pour la meilleure organisation qui garantisse une mise en œuvre performance de ce volet.	DGPRES et SMCL	Q1

3.3 Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
Appel à projet assainissement pour les ONG : il est préférable que la procédure soit inscrite en régie afin de simplifier les procédures de validation	Représentation et département OPS CTB

4 Annexes

4.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
	1.1 et 1.2			
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?				
...	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.		
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.		
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?				
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).		
	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.		
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.		
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.		
2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.				

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale		A	B	C	D
		2.1 et 2.3	2.2		
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?					
	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.			
	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.			
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.			
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.			
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?					
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.			
	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.			
	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.			
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.			
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?					
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.			
	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.			
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.			
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.			

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
	3.1 et 3.2			

3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?

A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.
B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.
C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.
D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.

3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?

A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.
C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.
D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A, pas de 'C' ni

de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale		A	B	C	D
		4.2 et 4.3	4.1 et 4.4		
4.1 Durabilité financière/économique ?					
A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.				
B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.				
C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.				
D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.				
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?					
A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.				
B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.				
C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.				
D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.				
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?					
A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.				
B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.				
C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.				
D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.				

4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?		
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

4.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Décision					Action			Suivi	
N°	Décision	Periode d'identification (mmm.aa)	Source*	Acteur	Action(s)	Resp.	Deadline	Avancement	Status
1	La SMCL approuve le règlement intérieur	févr-15	SMCL	SG MHA + ResRep + RN + ATI	Sans objet				
2	La SMCL approuve le rapport final du PEPAM AQUA				Sans objet				
3	La SMCL approuve la proposition de réinscrire les lignes Z_03_03 : missions ; Z_03_05 : formation ; Z_03_06 : autres frais de fonctionnement en cogestion conformément au DTF				Reprogrammer ces lignes en cogestion dans le FIT	RAF	30/03/2015	Réalisé	Clôturé
4	La SMCL approuve la planification opérationnelle et financière du PASEPAR pour l'année 2015				Sans objet				
5	La SMCL acte la date du 01 janvier 2015, comme date de démarrage du PASEPAR				Sans objet				
6	La SMCL recommande la réaffectation du reliquat du budget du PEPAM AQUA au budget du BARVAFOR				Sans objet				
7	La SMCL approuve que le matériel roulant et administratif soit réaffecté au niveau du MHA, Directions et services déconcentrés à travers une concertation entre la DAGE, l'UC-PEPAM et la CTB.				Mettre en œuvre les actes d'affectation	CTB + DAGE	01/05/2015	Affectation PEPAM BA finie, reste le PEPAM AQUA	En cours
1	La SMCL approuve le bilan d'étape du PASEPAR et la planification budgétaire pour 2016	oct-15	SMCL	SG MHA + ResRep + RN + ATI	Sans objet				
2	La SMCL approuve la proposition de réinscrire la ligne B.02.02 : Equipements des SRA (locaux et équipements) en cogestion.				Reprogrammer ces lignes en cogestion dans le FIT	RAF	31/12/2015	Réalisé	Clôturé
3	La SMCL approuve la modification des lignes budgétaires des activités A.02.01 : Fonds de soutien aux ASUFOR et A.06.01 : Contrat de service avec un prestataire spécialisé				Reprogrammer ces lignes en cogestion dans le FIT	RAF	31/12/2015	Réalisé	Clôturé
4	La SMCL approuve la création de la nouvelle ligne : A.06.03 appui à l'OFOR pour la communication sur la réforme.				Reprogrammer ces lignes en cogestion dans le FIT	RAF	31/12/2015	Réalisé	Clôturé

4.3 Cadre logique mis à jour

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OG	Objectif global Améliorer des conditions sanitaires, sociales et économiques des populations en milieu rural en favorisant un accès durable à l'eau pour les divers usages et à des ouvrages adéquats d'assainissement Sous-objectifs globaux • Atteindre les objectifs sectoriels fixés pour 2030 • Réduire l'incidence des maladies liées à un accès insuffisant aux services AEPA • Réduire la pauvreté et augmenter le bien-être en milieu rural • Réduire les inégalités H/F et cibler les groupes vulnérables	% national d'accès à l'eau potable et à l'assainissement amélioré % d'incidence des maladies d'origine hydrique dans les régions visées par le PASEPAR % d'accès aux services AEPA (niveau AEP) pour le quintile le plus pauvre dans les régions visée % de femmes dans les instances de gouvernance au niveau local	Données nationales (PEPAM) Données Ministère de la santé Données nationales (ANSD) Données nationales (ANSD)	Sans objet

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OS	Objectif spécifique Améliorer quantitativement et qualitativement les services d'eau potable et d'assainissement fournis aux populations rurales de la zone d'intervention, de manière durable et dans le respect d'une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau	% d'accès à l'eau par AEP dans les 6 régions du PASEPAR % de la population ayant accès à de l'eau répondant aux normes de potabilité physico-chimique dans les 5 régions du bassin arachidier % d'accès à l'assainissement amélioré dans les 4 régions touchées par le PASEPAR % de la redevance perçue par la DGPRE et collectée par la SDE	Données fournies par le PASEPAR et par le système de suivi-évaluation du PEPAM au niveau national Source pour assainissement : enquête EDS continue, catégorie « toilettes améliorées, non partagées » Données (montant collecté par la SDE et montant perçu par la DGPRE) fournies par la DGPRE	Disponibilité des ressources en eau de bonne qualité Pas de dégradation supplémentaire de la qualité des eaux souterraines Les services d'eau potable sont gérés de manière professionnelle Le Gouvernement met en œuvre les réformes sectorielles nécessaires
R A	Résultat A : Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un service de l'eau potable répondant aux normes de qualité en vigueur.	AEP-R01 : nombre de personnes qui bénéficient d'un accès à l'eau potable dans le département de Linguère via la construction de nouveaux réseaux AEP (Cible : 20 000 personnes)	Données actualisées de l'ANSD pour les localités concernées par la construction d'un nouveau réseau AEP ; nombre de points d'eau construits Données fournies par le PASEPAR (notamment l'étude baseline) et par le système de suivi-évaluation du PEPAM au niveau national	Les ressources en eau supplémentaires sont disponibles Les appels d'offres de travaux, de fournitures et de services sont suffisamment compétitifs Le prix de l'eau fourni par les systèmes d'OS ne limite pas la

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
		AEP-R02 : nombre de personnes qui voient la qualité de leur eau de boisson améliorée AEP-R02-1 : qualité conforme sur le plan bactériologique AEP-R02-2 : qualité conforme sur le plan physico-chimique (Cible : 60 000 personnes au total pour les 2 critères)	Données actualisées de population (ANSD) pour chacune des localités concernées par l'installation d'un chlorateur / système de traitement par osmose inverse / transfert d'eau moyenne distance Données concernant la qualité bactériologique (proxy : nombre de réseaux sur lesquels la chloration est pratiquée par l'exploitant)	consommation unitaire et l'accès à l'eau des plus vulnérables Les ASUFOR acceptent de rendre des comptes et de fournir les informations de base sur leur performance

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
		AEP-R03 : qualité du service de l'eau dans les systèmes AEP AEP-R03-1 : Nombre d'heures de distribution par jour AEP-R03-2 : Continuité du service sur les trente derniers jours AEP-R03-3 : Proportion de la population desservie par branchements privés AEP-R03-4 : Consommation spécifique de la population (en % de la norme OMS) AEP-R03-5 : Respect des normes de potabilité AEP-R03-6 : Rendement technique AEP-R03-7 : Rendement financier AEP-R03-8 : Taux de couverture des charges (plusieurs niveaux) AEP-R03-9 : Epargne suffisante pour remplacer l'exhaure AEP-R03-10 : Renouvellement des instances : % de conformité AEP-R03-11 : Respect des réunions statutaires AEP-R03-12 : Reddition des comptes en AG (sur 2 ans) AEP-R03-13 : Contractualisation d'un gérant par l'ASUFOR AEP-R03-14 : Fiabilité des données AEP-R03-15 : données utilisables pour calculer les indicateurs (%)	Enquête à réaliser dans les 100 systèmes AEP sélectionnées par le PASEPAR (baseline réalisée par consultant puis enquête annuelle réalisée par les soins de l'OFOR avec l'appui du PASEPAR)	

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
		AEP-R04 : Niveau de connaissance sur l'OFOR des bénéficiaires des activités du plan de communication mis en œuvre par l'OFOR AEP-R04-1 : Niveau de connaissance sur l'OFOR des responsables d'ASUFOR bénéficiaires AEP-R04-2 : Niveau de connaissance sur l'OFOR des ménages bénéficiaires AEP-R04-3 : Niveau de connaissance sur l'OFOR des élus locaux bénéficiaires	Questionnaires administrés aléatoirement dans les régions du projet auprès des ménages, des responsables d'ASUFOR et d'élus locaux (baseline réalisée par le consultant puis enquête annuelle réalisée par les soins de l'OFOR avec l'appui technique et financier du PASEPAR)	
R B	Résultat B : Les populations rurales de quatre des régions de la zone d'intervention (hors Louga et Kaffrine) ont accès de manière durable à un assainissement amélioré et les pratiques en matière d'hygiène sont améliorées.	H&A-R01 : Impact des campagnes de communication de masse et des campagnes de proximité H&A-R01-1 : % ménages ayant un point de lavage des mains chez eux où l'eau est disponible H&A-R01-2 : % de ménages disposant d'un point de lavage des mains chez eux avec du savon H&A-R01-3 : % ménages utilisant des latrines améliorées H&A-R01-4 : % de ménages utilisant latrines traditionnelles H&A-R01-5 : % de ménages pratiquant la défécation à l'air libre	H&A-R01-1 à 5 : Enquêtes EDS et/ou enquêtes ponctuelles menées par le PASEPAR à l'échelle régionale, enquêtes baseline puis annuelles par les ONG de mise en œuvre au niveau local.	L'impact des campagnes IEC et des 4C est significatif et durable Les ONG se mobilisent pour répondre à l'appel et proposer des projets de bonne qualité avec un minimum de subvention directe aux usagers Les ouvrages d'assainissement sont

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
		Amélioration de l'accès à un assainissement amélioré H&A-R02-1 : Nombre de ménages bénéficiaires d'une latrine subventionnée (améliorée) H&A-R02-2 : Nombre de ménages ayant pratiqué l'auto-construction de latrine améliorée H&A-R02-3 : Nombre de personnes ayant pratiqué l'auto-construction de latrine traditionnelle	Rapports fournis par les ONG de mise en œuvre de l'appel à projets	entretenus et effectivement utilisés Les technologies utilisées respectent les contraintes d'accès des femmes et des groupes vulnérables
		H&A-R03 : Capacité de la DA et des niveaux déconcentrés	Rapports fournis par l'AT perlée et/ou par la direction du PASEPAR	
R C	Résultat C : Les ressources en eau dans la zone d'intervention sont mieux connues et gérées de manière rationnelle, dans le respect des intérêts des différents groupes d'utilisateurs existants.	GIR-R01 : Capacité de la DGPRE à collecter régulièrement des données sur les ressources en eau GIR-R01-1 : Nombre de piézomètres du réseau national de mesure opérationnels GIR-R01-2 : Nombre de stations hydrologiques du réseau national de mesure opérationnelles GIR-R01-3 : Budget annuel exécuté par la DGPRE consacré au réseau national de mesure	Données fournies par la DGRE au travers des rapports d'exécution du PASEPAR / de mise en œuvre du plan d'action	L'Etat accepte une augmentation des moyens de la DGPRE pour le suivi des ressources en eau La DGPRE parvient à conserver les agents qui auront été formés à l'utilisation des bases de données et logiciels de modélisation
		GIR-R02 : Niveau de disponibilité et de diffusion des données sur les ressources en eau dans la zone concernée par le PASEPAR GIR-R02-1 : % de conformité des données de la base PROGRES GIR-R02-2 : Nombre d'éditions annuelles du bulletin hydrologique	Données fournies par la DGRE au travers des rapports d'exécution du PASEPAR / de mise en œuvre du plan d'action	

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
		GIR-R03 : Niveau de connaissance et de maîtrise des usages de l'eau GIR-R03-1 : nombre d'autorisations de prélèvement (uniquement forages privés) délivrées par an GIR-R03-2 : nombre de points de prélèvements pour lesquels les prélèvements réels sont connus	Données fournies par la DGRE au travers des rapports d'exécution du PASEPAR / de mise en œuvre du plan d'action	

4.4 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	Oui
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	Oui
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	07/2017
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	Fin 2019
Missions de backstopping depuis le 01/01/2012	Mission de démarrage en janvier 2015, mission de suivi en Mars 2016

4.5 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Budget vs Actuals (Year to Date) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **E01**

Currency : **EUR**

YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start - 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
A ACCÈS DURABLE AU SERVICE DE L'EAU POTABLE			4.375.000,00	268.031,44	22.105,34	290.136,78	4.084.863,22	7%
01 Construction de 5 nouveaux réseaux AEP dpt. Linguère			1.820.000,00	233.962,50	4.946,59	238.909,09	1.581.090,91	13%
01 Travaux (entreprise)		COGES	1.700.000,00	181.320,55	114,05	181.434,60	1.518.565,40	11%
02 Contrôle et supervision (bureau d'études)		COGES	120.000,00	52.641,95	4.832,54	57.474,49	62.525,51	48%
02 Densification, extension, réhabilitation (fonds soutien)			671.382,00	883,19	513,21	1.396,40	669.985,60	0%
01 Fonds de soutien aux ASUFOR		COGES	651.382,00	883,19	513,21	1.396,40	649.985,60	0%
02 Frais de mission DEM et BPF (output based)		COGES	20.000,00	0,00	0,00	0,00	20.000,00	0%
03 Dispositifs de filtration par osmose inverse			585.000,00	1.541,80	189,74	1.731,54	583.268,46	0%
01 Installation de nouveaux systèmes (y compris 2 ans de		COGES	420.000,00	742,33	24,44	766,77	419.233,23	0%
02 Prestataire spécialisé IEC (commun activités A03, A04 et A05)		COGES	150.000,00	799,47	165,30	964,77	149.035,23	1%
03 Frais de mission DEM et BPF (output based)		COGES	15.000,00	0,00	0,00	0,00	15.000,00	0%
04 Réalisation de 2 transferts à moyenne distance			580.000,00	403,99	0,00	403,99	579.596,01	0%
01 Etudes détaillées 2 sites et production des DAO		COGES	30.000,00	0,00	0,00	0,00	30.000,00	0%
02 Travaux (forages et génie civil)		COGES	530.000,00	0,00	0,00	0,00	530.000,00	0%
03 Frais de mission DH et SRH (output based)		COGES	20.000,00	403,99	0,00	403,99	19.596,01	2%
05 Equipement ASUFOR en dispositifs de chloration			420.000,00	495,46	0,00	495,46	419.504,54	0%
01 Etude préalable de sélection des sites à équiper		COGES	20.000,00	0,00	0,00	0,00	20.000,00	0%
02 Equipement en chlorateurs		COGES	360.000,00	0,00	0,00	0,00	360.000,00	0%
03 Frais de mission DEM/OFOR (output based)		COGES	15.000,00	495,46	0,00	495,46	14.504,54	3%
04 Equipements analyse bactériologique et consommables		REGIE	15.000,00	0,00	0,00	0,00	15.000,00	0%
05 Frais de mission SNH au niveau local (output based)		COGES	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
06 Plates-formes, Stefi et appui-conseil aux exploitants			298.618,00	30.744,50	16.455,80	47.200,30	251.417,70	16%
	REGIE		3.347.046,00	538.158,83	63.370,90	601.529,73	2.745.516,27	18%
	COGEST		7.987.816,00	350.723,32	48.690,17	399.413,49	7.588.402,51	5%
TOTAL			11.334.862,00	888.882,15	112.061,07	1.000.943,22	10.333.918,78	9%



Budget vs Actuals (Year to Date) of SEN1203011 Printed on donderdag 17 maart 2016

page: 1

Budget vs Actuals (Year to Date) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **E01**

Currency : **EUR**

YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start - 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
01 Contrat de service avec un prestataire spécialisé		REGIE	150.000,00	2.286,74	140,86	2.427,60	147.572,40	2%
02 Frais de mission DEM/OFOR (output based)		COGES	30.000,00	0,00	0,00	0,00	30.000,00	0%
03 Appui à l'OFOR pour la xcommunication sur la réforme		COGES	118.618,00	28.457,76	16.314,94	44.772,70	73.845,30	38%
B ACCÈS DURABLE AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT			2.589.862,00	53.330,79	1.519,93	54.850,72	2.535.011,28	2%
01 Campagne de communication pour le changement de			25.000,00	0,00	0,00	0,00	25.000,00	0%
01 Elaboration des outils et supports		COGES	25.000,00	0,00	0,00	0,00	25.000,00	0%
02 Renforcement des capacités acteurs			530.000,00	52.067,75	1.074,02	53.141,77	476.858,23	10%
01 Contrat de service intellectuels en appui à la DA		REGIE	240.000,00	29.395,42	0,00	29.395,42	210.604,58	12%
02 Equipement des SRA (locaux et équipement)		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
03 Véhicule 4X4 DA		REGIE	34.500,00	20.830,19	0,00	20.830,19	13.669,81	60%
04 Motos tout-terrain SRA		REGIE	12.500,00	0,00	0,00	0,00	12.500,00	0%
05 Frais de fonctionnement moyens roulants DA / SRA		COGES	48.000,00	811,03	0,00	811,03	47.188,97	2%
06 Formation et autres activités de renforcement des capacités		COGES	45.000,00	1.031,11	585,25	1.616,36	43.383,64	4%
07 Equipements des SRA (Locaux et Equipements)		COGES	150.000,00	0,00	488,77	488,77	149.511,23	0%
03 Appel à projets "approches innovantes"			2.034.862,00	1.263,04	445,91	1.708,95	2.033.153,05	0%
01 Suivi par les services de la DA (output based)		COGES	200.000,00	1.263,04	445,91	1.708,95	198.291,05	1%
02 Financement des projets retenus		COGES	1.834.862,00	0,00	0,00	0,00	1.834.862,00	0%
C GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU			1.365.700,00	73.108,59	24.685,13	97.793,72	1.267.906,28	7%
01 Appui au Comité technique sur la qualité de l'eau			390.000,00	16.142,58	2.642,86	18.785,44	371.214,56	5%
01 Appui réunions de travail et séminaires du Comité		COGES	40.000,00	1.590,54	2.642,86	4.233,40	35.766,60	11%
02 Expertise technique ponctuelle		REGIE	100.000,00	14.552,04	0,00	14.552,04	85.447,96	15%
03 Expérimentation - projets pilotes (fonction feuille de route)		COGES	250.000,00	0,00	0,00	0,00	250.000,00	0%
		REGIE	3.347.046,00	538.158,83	63.370,90	601.529,73	2.745.516,27	18%
		COGEST	7.987.816,00	350.723,32	48.690,17	399.413,49	7.588.402,51	5%
TOTAL			11.334.862,00	888.882,15	112.061,07	1.000.943,22	10.333.918,78	9%



Budget vs Actuals (Year to Date) of SEN1203011 Printed on donderdag 17 maart 2016

page: 2

Budget vs Actuals (Year to Date) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **E01**

Currency : **EUR**

YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start - 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
02 Plan de communication / nouveau code de l'eau			240.000,00	0,00	0,00	0,00	240.000,00	0%
01 Ateliers nationaux / régionaux / locaux d'information		COGES	120.000,00	0,00	0,00	0,00	120.000,00	0%
02 Elaboration outils / supports / traduction en langues nationales		COGES	120.000,00	0,00	0,00	0,00	120.000,00	0%
03 Renforcement des capacités DGPPE (y compris ATI)			735.700,00	56.966,01	22.042,27	79.008,28	656.691,72	11%
01 ATI expert GIRE		REGIE	540.000,00	56.966,01	22.042,27	79.008,28	460.991,72	15%
02 Véhicule 4X4 DGPPE		REGIE	34.500,00	0,00	0,00	0,00	34.500,00	0%
03 Frais de fonctionnement véhicule		REGIE	31.200,00	0,00	0,00	0,00	31.200,00	0%
04 Appui à des structures relais au niveau régional/local		COGES	100.000,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00	0%
05 Formation et autres activités renforcement des capacités		COGES	30.000,00	0,00	0,00	0,00	30.000,00	0%
X RÉSERVE BUDGÉTAIRE (MAX 5% * TOTAL ACTIVITÉS)			289.095,00	0,00	0,00	0,00	289.095,00	0%
01 Réserve budgétaire			289.095,00	0,00	0,00	0,00	289.095,00	0%
01 Réserve budgétaire COGESTION		COGES	149.095,00	0,00	0,00	0,00	149.095,00	0%
02 Réserve budgétaire REGIE		REGIE	140.000,00	0,00	0,00	0,00	140.000,00	0%
Z MOYENS GÉNÉRAUX			2.715.205,00	494.411,33	63.750,67	558.162,00	2.157.043,00	21%
01 Frais de personnel			1.859.855,00	273.091,29	47.560,56	320.651,85	1.539.203,15	17%
01 Assistance technique CTB		REGIE	1.194.360,00	196.252,64	31.590,13	227.842,77	966.517,23	19%
02 Equipe finance et administration CTB		REGIE	287.786,00	33.120,66	6.360,07	39.480,73	248.305,27	14%
03 Autres frais de personnel contractuel du projet (chauffeurs etc.)		COGES	130.800,00	8.281,35	3.793,05	12.074,40	118.725,60	9%
04 Indemnités Equipe de gestion UC-PEPAM (Responsable et		COGES	34.809,00	12.265,89	1.608,34	13.874,23	20.934,77	40%
05 Contractuels appui technique UC-PEPAM (genre, MP et env.)		COGES	212.100,00	23.170,75	4.208,97	27.379,72	184.720,28	13%
02 Investissements			174.000,00	158.956,71	3.155,43	162.112,14	11.887,86	93%
01 Véhicules		REGIE	138.000,00	118.206,09	0,00	118.206,09	19.793,91	86%
		REGIE	3.347.046,00	538.158,83	63.370,90	601.529,73	2.745.516,27	18%
		COGEST	7.987.816,00	350.723,32	48.690,17	399.413,49	7.588.402,51	5%
TOTAL			11.334.862,00	888.882,15	112.061,07	1.000.943,22	10.333.918,78	9%



Budget vs Actuals (Year to Date) of SEN1203011 Printed on donderdag 17 maart 2016

page: 3

Budget vs Actuals (Year to Date) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **E01**

Currency : **EUR**

YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start - 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
02 Equipement bureau		REGIE	10.000,00	6.503,84	3.155,43	9.659,27	340,73	97%
03 Equipement IT		REGIE	14.000,00	14.892,96	0,00	14.892,96	-892,96	106%
04 Aménagements du bureau		REGIE	12.000,00	19.353,82	0,00	19.353,82	-7.353,82	161%
03 Frais de fonctionnement			290.350,00	38.196,75	13.034,68	51.231,43	239.118,57	18%
01 Frais de fonctionnement du bureau		COGES	85.550,00	11.829,53	760,03	12.589,56	72.960,44	15%
02 Frais de fonctionnement des véhicules		COGES	124.800,00	11.496,52	8.176,17	19.672,69	105.127,31	16%
03 Missions		REGIE	2.000,00	1.261,58	0,00	1.261,58	738,42	63%
04 Frais de représentation et de communication externe		COGES	5.000,00	724,13	0,00	724,13	4.275,87	14%
05 Formations		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
06 Autres frais de fonctionnement		REGIE	200,00	370,26	82,14	452,40	-252,40	226%
07 Missions Equipe Projet		COGES	48.000,00	5.777,37	3.110,05	8.887,42	39.112,58	19%
08 Formations		COGES	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
09 Autres Frais de Fonctionnement		COGES	14.800,00	6.737,36	906,29	7.643,65	7.156,35	52%
04 Audit et suivi-évaluation			391.000,00	24.166,59	0,00	24.166,59	366.833,41	6%
01 Baseline, suivi et évaluations		REGIE	260.000,00	20.530,87	0,00	20.530,87	239.469,13	8%
02 Audit financier		REGIE	36.000,00	0,00	0,00	0,00	36.000,00	0%
03 Backstopping		REGIE	45.000,00	3.635,72	0,00	3.635,72	41.364,28	8%
04 Capitalisation		REGIE	50.000,00	0,00	0,00	0,00	50.000,00	0%
99 Conversion rate adjustment			0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,01	7%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,01	7%
99 Conversion rate adjustment		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
		REGIE	3.347.046,00	538.158,83	63.370,90	601.529,73	2.745.516,27	18%
		COGEST	7.987.816,00	350.723,32	48.690,17	399.413,49	7.588.402,51	5%
		TOTAL	11.334.862,00	888.882,15	112.061,07	1.000.943,22	10.333.918,78	9%



Budget vs Actuals (Year to Date) of SEN1203011 Printed on donderdag 17 maart 2016

page: 4

4.6 Système de suivi évaluation

4.6.1 Indicateurs de l'objectif spécifique

OS01	% d'accès à l'eau par AEP dans les 6 régions du PASEPAR	
Unité : %	Valeurs possibles : 0 à 100%	Identification des données nécessaires : Données fournies par le système de suivi-évaluation du PEPAM au niveau national.
Définition : Cet indicateur permet de mesurer si le PASEPAR participe à l'augmentation de l'accès à l'eau par AEP dans ses six régions où il intervient.		
Procédure de calcul : Cet indicateur sera renseigné à partir des données du dispositif de suivi du PEPAM.		
Commentaire : On calcule uniquement l'accès via un réseau AEP (sans préjuger de la qualité de l'eau distribuée aux usagers).		
Responsabilité : PASEPAR		
Utilisation : Sert d'IOV pour la partie de l'objectif spécifique « améliorer quantitativement les services d'eau potable fournis aux populations rurales de la zone d'intervention »		
Chaîne de production des données : PEPAM → PASEPAR → SEN-WSIS		
Périodicité de production / transmission : annuelle		

OS02	% de la population ayant accès à de l'eau répondant aux normes de potabilité physico-chimique dans les 4 régions du bassin arachidier	
Unité : %	Valeurs possibles : 0 à 100%	Identification des données nécessaires : Données fournies par le PEPAM au niveau national
Définition : Cet indicateur permet de mesurer si la qualité physico-chimique de l'eau distribuée s'améliore dans les quatre régions d'intervention du PASEPAR.		
Procédure de calcul : Cet indicateur sera renseigné à partir des données du dispositif de suivi du PEPAM. D'après les rares études disponibles, on fait l'hypothèse qu'environ 20% des systèmes AEP en fonctionnement ne fournissent pas de l'eau répondant aux normes de qualité sur ce plan.		

Commentaire : Un plaidoyer pour s'assurer de la production de telles données dans le cadre du dispositif de suivi du PEPAM pourrait s'avérer nécessaire. L'estimation de 20% devra notamment être affinée et étayée par des analyses complémentaires.
Responsabilité : PASEPAR
Utilisation : Sert d'IOV pour la partie de l'objectif spécifique « améliorer qualitativement les services d'eau potable fournis aux populations rurales de la zone d'intervention »
Chaîne de production des données : PEPAM → PASEPAR → SEN-WSIS
Périodicité de production / transmission : annuelle

OS03	% d'accès à l'assainissement amélioré (au sens JMP) dans les 4 régions touchées par le PASEPAR	
Unité : %	Valeurs possibles : 0 à 100%	Identification des données nécessaires : Enquête EDS continue, catégorie définie comme : « toilettes améliorées, non partagées »
Définition : Cet indicateur permet de mesurer si le taux d'accès à l'assainissement amélioré augmente dans les quatre régions d'intervention du PASEPAR.		
Procédure de calcul : Cet indicateur sera directement renseigné à partir des données régionales EDS pour la catégorie « toilettes améliorées, non partagées »		
Commentaire : Cet indicateur ne pourra être renseigné qu'à chaque nouvelle publication de l'enquête EDS. Un retraitement sera nécessaire pour obtenir les données régionales.		
Responsabilité : PASEPAR		
Utilisation : Sert d'IOV pour la partie de l'objectif spécifique « améliorer quantitativement et qualitativement les services d'assainissement fournis aux populations rurales de la zone d'intervention du PASEPAR »		
Chaîne de production des données : EDS → PASEPAR → SEN-WSIS		
Périodicité de production / transmission : annuelle		

OS04	Ratio du montant de la redevance collectée par la SDE pour le compte de la DGPRE et reversée à la DGPRE
-------------	---

Unité : %	Valeurs possibles : 0 à 100%	Identification des données nécessaires : Données fournies par le BAF de la DGPRE
Définition : Cet indicateur permet de mesurer si le taux d'accès à l'assainissement amélioré augmente dans les quatre régions d'intervention du PASEPAR.		
Procédure de calcul : Cet indicateur est calculé à partir du montant reversé à la DGPRE par la DAGE et du montant collecté par la SDE		
Commentaire : La DGPRE a accès aux deux montants sans difficulté		
Responsabilité : DGPRE		
Utilisation : Sert d'IOV pour la partie de l'objectif spécifique qui à trait à la GIRE		
Chaîne de production des données : DGPRE → PASEPAR → SEN-WSIS		
Périodicité de production / transmission : annuelle		

4.6.2 Indicateurs de la composante eau

AEP-R01	Nombre de personnes qui bénéficient d'un accès à l'eau potable dans le département de Linguère via la construction de nouvelles AEP	
Unité : Nombre	Valeurs possibles : 0 et +	Identification des données nécessaires : Données actualisées de l'ANSD pour les localités concernées par la construction d'un nouveau réseau AEP ; nombre de points d'eau construits
Définition : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de personnes bénéficiaires d'un accès à l'eau potable dans le département de Linguère grâce à la construction et/ou la réhabilitation de nouveaux réseaux AEP dans le cadre du PASEPAR.		
Procédure de calcul : A partir des valeurs théoriques de nombre de personnes desservies par les réseaux (10 personnes / BP et 250 personnes / BF) ; si ce nombre aboutit à une population supérieure à celle de la valeur actualisée du recensement, on prend cette dernière valeur. Dans le cas des réseaux réhabilités, en fonction du niveau de fonctionnalité du réseau avant l'intervention du PASEPAR, il faudra soustraire la population déjà desservie. L'estimation de la population peut s'avérer difficile lorsque le système dessert plusieurs villages dont certains n'apparaissent pas dans les chiffres fournis par l'ANSD. Dans ce cas on peut se rabattre sur la population déclarée par l'ASUFOR elle-même.		
Commentaire : La cible annoncée dans le cadre logique du PASEPAR pour ce résultat est de 20 000 personnes bénéficiaires. Il s'agit du seul indicateur de résultat pour le département de Linguère et pour la composante eau potable (résultat A).		
Responsabilité : DRH de Louga		
Utilisation : servir d'IOV dans le cadre du résultat A		
Chaîne de production des données : DRH Louga → DH → PASEPAR		
Périodicité de production / transmission : annuelle		

AEP-R02 (Groupe de plusieurs indicateurs)	Nombre de personnes qui voient la qualité de leur eau de boisson améliorée (comme un effet direct de l'intervention du PASEPAR) • AEP-R02-1 : Nombre de personnes pour lesquelles la qualité de l'eau est conforme sur le plan bactériologique • AEP-R02-2 : Nombre de personnes pour lesquelles la qualité de l'eau est conforme sur le plan physico-chimique	
Unité : Nombre	Valeurs possibles : 0 et +	Identification des données nécessaires : Données actualisées de population (ANSD) pour chacune des localités concernées par l'installation d'un chlorateur / système de traitement par osmose inverse / transfert d'eau moyenne distance Données concernant la qualité physico-chimique des forages équipés (source : DGPPE) Données concernant la qualité bactériologique
Définition : cet indicateur permet de mesurer le nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration de la qualité de leur eau de boisson qui peut être liée directement à l'intervention du PASEPAR . Les deux populations sont calculées de manière séparées (dans l'absolu, une eau peut être conforme pour un seulement des deux critères)		
Procédure de calcul : Nombre de systèmes AEP ayant été équipés en pompes doseuses par le PASEPAR qui présentent un taux de chlore résiduel libre de 0,1 mg/litre ou plus en sortie de forage – la mesure de cet indicateur suppose la réalisation d'un prélèvement par système, avec lecture sur place (réactif visuel de base). A partir de la population fournie par l'ANSD on peut transformer ce nombre en population bénéficiant d'une eau de boisson de bonne qualité. AEP-R02-2 : puisqu'on raisonne en termes de nombre de personnes, il s'agit d'ajouter : • Le nombre de bénéficiaires des UPT : nous proposons de considérer un ratio de 5 litres/jour.personne ; les quantités d'eau vendues doivent être disponibles ; on prend la moyenne annuelle ou lissée sur une durée suffisante (3 mois) ; • Le nombre de bénéficiaires de transferts d'eau à moyenne distance (sur la base de la population des systèmes raccordés, les quantités n'étant pas limitées).		

Commentaire : le résultat annoncé dans le cadre logique du PASEPAR pour la composante eau potable est de 60 000 personnes bénéficiaires (hors département de Linguère).
Responsabilité : OFOR
Utilisation : Mesurer l'impact du résultat 1 en termes de qualité de l'eau de boisson.
Chaîne de production des données : OFOR → PASEPAR
Périodicité de production / transmission : annuelle

AEP-R03 (Groupe de plusieurs indicateurs)	Qualité du service de l'eau dans les systèmes AEP • AEP-R03-1 : Nombre d'heures de distribution par jour • AEP-R03-2 : Continuité du service sur les trente derniers jours • AEP-R03-3 : Proportion de la population desservie par BP • AEP-R03-4 : Consommation spécifique de la population • AEP-R03-5 : Respect des normes de potabilité • AEP-R03-6 : Rendement technique • AEP-R03-7 : Rendement financier distribution • AEP-R03-8 : Taux de couverture des charges d'exploitation du service (hors renouvellement du patrimoine) • AEP-R03-9 : Epargne suffisante pour remplacer l'exhaure • AEP-R03-10 : Renouvellement des instances : % de conformité (par rapport aux statuts) sur les cinq dernières années • AEP-R03-11 : Respect des réunions statutaires • AEP-R03-12 : Respect des directives genre dans ASUFOR • AEP-R03-13 : Reddition des comptes au cours des deux dernières AG • AEP-R03-14 : Contractualisation d'un gérant par l'ASUFOR • AEP-R03-15 : Fiabilité des données • AEP-R03-16 : % de données utilisables pour le calcul des indicateurs	
Unité : Variable	Valeurs possibles : % ou nombre	Identification des données nécessaires : Enquête auprès de 100 ASUFOR sélectionnées par le PASEPAR ; baseline fin 2015 réalisée par le consultant chargé de la baseline puis enquête annuelle réalisée par les soins de l'OFOR avec l'appui technique et financier du PASEPAR
Définition : Ce groupe d'indicateurs couvre l'ensemble des aspects « qualité du service », y compris la capacité à collecter les données pertinentes et utilisables.		
Procédure de calcul : Voir note détaillée en annexe de ce rapport.		

Commentaires : Compte tenu de « l'angle d'attaque » du PASEPAR (qualité du service) ce groupe d'indicateurs de résultats est considéré comme particulièrement stratégique. Lors de la baseline il était prévu que l'OFOR participe à la formation et au travail de terrain organisé par le consultant chargé de la baseline ; ce qui n'a finalement pas été le cas. Il faudra donc organiser via le PASEPAR (et l'AT M&E) le transfert de savoir-faire en direction des équipes de l'OFOR qui seront chargées de l'enquête baseline + 1 année.
Responsabilité : OFOR
Utilisation : Mesurer l'impact du résultat 1 en termes de qualité de service
Chaîne de production des données : Exploitants ou ASUFOR → OFOR → PASEPAR
Périodicité de production / transmission : annuelle

AEP-R04 (Groupe de plusieurs indicateurs)	Niveau de connaissance sur l'OFOR des bénéficiaires des activités du plan de communication mis en œuvre par l'OFOR • AEP-R04-1 : Niveau de connaissance sur l'OFOR des ASUFOR • AEP-R04-2 : Niveau de connaissance sur l'OFOR des ménages • AEP-R04-3 : Niveau de connaissance sur l'OFOR des élus locaux	
	Unité : %	Valeurs possibles : De 0% à 100% Identification des données nécessaires : Questionnaires administrés aléatoirement dans les régions du projet auprès des ménages, des responsables d'ASUFOR et d'élus locaux (baseline faite par le consultant puis enquête annuelle réalisée par les soins de l'OFOR avec l'appui du PASEPAR)
Définition : Taux de connaissance du rôle de l'OFOR et de la réforme en cours de la part des bénéficiaires de la campagne de communication. Un questionnaire simple et concis sera administré aux bénéficiaires des activités une fois par an. Ce questionnaire reprendra les points et sujets-clés abordés et permettra de rendre compte du degré d'acquisition de connaissances des bénéficiaires et d'identifier les gaps de la campagne de communication. Une note sur 100 sera attribuée à chacun des questionnaires de fin de formation. Le questionnaire sera adapté en fonction du type de bénéficiaire : ménage/ASUFOR/collectivité locale, mais des questions communes permettront une meilleure comparabilité.		

Procédure de calcul :

A partir d'une partie des questions communes aux trois questionnaires, il est attribué à chaque réponse donnée une note entre 0% et 100%, selon ce que cette réponse peut indiquer en termes d'efficacité de la campagne de communication de l'OFOR. Les questions exploitées et le barème des réponses sont indiqués en annexe de ce rapport.

Ensuite, pour chaque public cible, il faut calculer le nombre de répondants pour chaque réponse, en les multipliant par la valeur du barème correspondant puis calculer la moyenne pour chaque aspect.

Nous avons ensuite fait la moyenne des notes de chaque aspect pour en tirer une note indicative de l'effet de la campagne de l'OFOR sur chacun des trois publics cibles. Entre 50% et 100% nous pouvons considérer que l'effet est positif.

Commentaire : S/O

Responsabilité : OFOR → PASEPAR

Utilisation : servir d'IOV qualitatif pour la logique d'intervention RA et pour l'activité A06

Chaîne de production des données : Prestataire → OFOR → PASEPAR

Périodicité de production / transmission : annuelle

4.6.3 Composante assainissement

H&A-R01 	Impact des campagnes de communication de masse et de proximité • H&A-R01-1 : % de ménages ayant un point de lavage des mains chez eux où l'eau est disponible • H&A-R01-2 : % de ménages disposant d'un point de lavage des mains chez eux avec du savon à disposition • H&A-R01-3 : % de ménages utilisant des latrines améliorées • H&A-R01-4 : % de ménages utilisant latrines traditionnelles • H&A-R01-5 : % de ménages pratiquant la défécation à l'air libre	
Unité : %	Valeurs possibles : A déterminer	Identification des données nécessaires : H&A-R01-1 à 5 : Enquêtes EDS et/ou enquêtes ponctuelles menées par le PASEPAR à l'échelle régionale, enquêtes baseline puis annuelles par les ONG de mise en œuvre au niveau local.
Définition : Permet de définir l'impact des activités « soft » (de type IEC) en matière de changement de comportement, qu'elles soient menées dans le cadre des 4C (B01) ou via les ONG subventionnées dans le cadre de l'appel à projets (B03).		

Procédure de calcul :

H&A-R01-1 à 5 au niveau régional, les données sont celles d'EDS en zone rurale de chaque région. Au niveau local, les ONG de mise en œuvre devront faire des enquêtes. Il faut donc que les questions et le mode de calcul soient les mêmes :

Montrez-moi s'il vous plaît, où les membres du ménage se lavent le plus souvent les mains :	• Observé • Non observé (pas dans le logement/cour/parcelle) • Non observé (pas de permission pour vérifier) • Non observé (autre raison)
Observation seulement : observez la disponibilité d'eau à l'endroit où les membres du ménage se lavent les mains :	• Eau disponible • Eau non disponible • Non observé
Observation seulement, Observez la présence de savon, détergent ou autre produit pour se laver les mains	• Savon ou détergent (en morceau, liquide, pâte) • Cendre, boue, sable • Aucun • Non observé
Quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils habituellement ?	Toilette avec chasse • Chasse branchée à l'égoût • Chasse branchée à fosse Fosses/latrines • Améliorées/ventilées • Latrines à chasse manuelle • Toilette avec fosse dans chasse • Autre système amélioré Autres : • Latrine traditionnelle • Pas de toilette/nature • Autre : préciser : _____

- H&A-R01-1 : nombre de ménages avec point pour lavage des mains observé et où l'eau est disponible / nombre total de répondants

- H&A-R01-2 : nombre de ménages avec point pour lavage des mains observé avec du savon à disposition / nombre total de répondants

- H&A-R01-3 : nombre de réponses appartenant aux catégories « toilette avec chasse » et « fosses/latrines » / nombre total de répondants

- H&A-R01-4 : nombre de réponses « latrine traditionnelle » / nombre total de répondants

- H&A-R01-5 : nombre de réponses « pas de toilette/nature » (= défécation à l'air libre) / nombre total de répondants.

Commentaire :

L'impact des campagnes 4C et IEC sera ainsi mesuré exclusivement sur la base de l'observation de changements de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement.

Responsabilité : DA

Utilisation : servir d'IOV quantitatif pour le résultat B et les activités B01 et B02 (en fait de par sa conception il s'agit partiellement d'un indicateur d'impact).

Chaîne de production des données : DA → PASEPAR ONG → DRA → DA → PASEPAR (pour les données locales)
Périodicité de production / transmission : H&A-R01-1 à 5 au niveau régional ne peuvent par nature être renseignés que lorsque la nouvelle enquête EDS est disponible Au niveau local, données à renseigner annuellement par les ONG à partir de l'enquête baseline : d'abord enquête baseline puis enquêtes de suivi.

H&A-R02	Amélioration de l'accès à un assainissement amélioré - H&A-R02-1 : Nombre de ménages ayant bénéficié d'une latrine subventionnée dans le cadre d'un projet mise en œuvre par une ONG - H&A-R02-2 : Nombre de ménages ayant pratiqué l'auto-construction d'une latrine améliorée (approche ATPC notamment) - H&A-R02-3 : Nombre de ménages ayant pratiqué l'auto-construction d'une latrine traditionnelle (approche ATPC notamment)	
Unité : Nombres	Valeurs possibles : A déterminer	Identification des données nécessaires : Rapports fournis par les ONG de mise en œuvre
Définition : Dans le cas des ONG subventionnées dans le cadre de l'appel à projets (B03), cet indicateur permet de déterminer la contribution du PASEPAR à l'amélioration de l'accès en calculant le nombre de latrines subventionnées par le PASEPAR ou auto-construites par les ménages sur la base d'une action de stimulation de la demande (de type ATPC).		
Procédure de calcul : H&A-R02-1 : nombre de latrines construites grâce à une subvention (directe, en numéraire ou indirecte si elle est « masquée » via un soutien à l'offre de service) accordée dans le cadre du PASEPAR H&A-R02-2 et H&A-R02-3 : nombre de latrines auto-construites (améliorées ou traditionnelles) dans les villages ayant fait l'objet d'une approche de type ATPC ou assimilé (pas de subvention) à partir des certificats d'état FDAL		

Commentaire : Une fois le nombre de personnes établi, on peut calculer la contribution spécifique du PASEPAR à l'accroissement du taux d'accès dans les régions concernées. Les indicateurs H&A-R02-2 et H&A-R02-3 devront être actualisés annuellement pour tenir compte des latrines auto-construites qui n'auraient pas résisté au temps ; cela suppose que les ONG mettant en œuvre l'ATPC dans le cadre de leurs projets aient une obligation de suivi (et de collecte de ces données) au minimum jusqu'à la fin du PASEPAR. Il ne s'agit pas en revanche de mesurer l'impact en tant que tel des composantes ATPC (ce qui supposerait un protocole d'enquête beaucoup plus robuste du type RCT).
Responsabilité : DA
Utilisation : servir d'IOV quantitatif pour le résultat B et l'activité B03 (en fait de par sa conception il s'agit partiellement d'un indicateur d'impact et pas seulement de résultat)
Chaîne de production des données : Prestataires et ONG → DRA → DA → PASEPAR
Périodicité de production / transmission : annuelle

H&A-R03 	Capacités de la DA et des services déconcentrés En attente de propositions précises – questionnaire – de l'AT perlée	
Unité : %	Valeurs possibles : 0 à 100%	Identification des données nécessaires : Base de données des réponses au questionnaire.
Définition : Cet indicateur permet d'évaluer l'impact du PASEPAR sur le renforcement des capacités de la DA et des services déconcentrés.		
Procédure de calcul : Un questionnaire en ligne sera rempli anonymement par le personnel de la DA et des services déconcentrés. Chaque réponse se verra attribuer une note en % selon ce que cela peut indiquer en termes de capacités et de renforcement des capacités, la moyenne des notes pour chaque questionnaire sera calculée, puis la moyenne des notes de tous les questionnaires constituera la valeur de l'indicateur. Ce processus sera effectué tous les ans par les soins de l'AT perlée.		
Commentaire : S/O		
Responsabilité : DA		
Utilisation : servir d'IOV qualitatif pour le résultat B et l'activité B02		
Chaîne de production des données : DRA & DA → PASEPAR		
Périodicité de production / transmission : annuelle		

4.6.4 Composante GIRE

GIR-R01 (Groupe de plusieurs indicateurs)	Capacité de la DGPRES à collecter régulièrement des données - GIR-R01-1 : Nombre de piézomètres du réseau national de mesure opérationnels à la fin de l'année - GIR-R01-2 : Nombre de stations hydrologiques du réseau national de mesure opérationnelles à la fin de l'année - GIR-R01-3 : Budget annuel exécuté par la DGPRES consacré au financement du réseau national de mesure à la fin de l'année	
Unité : Nombre	Valeurs possibles : 0 et +	Identification des données nécessaires : GIR-R01-1 et 2 : Rapports de déploiement du système national de mesure / collecte de données GIR-R01-3 : Budget annuel de la DGPRES
Définition : Ces indicateurs permettent d'évaluer la capacité de la DGPRES à suivre les ressources en eau (souterraines et de surface) grâce à des équipements spécifiques qui soient opérationnels ainsi que sa capacité à sécuriser le financement nécessaire au bon fonctionnement du système national de mesure.		
Procédure de calcul : GIR-R01-1 : dénombrement des piézomètres du réseau national opérationnels sur le territoire national au 31 décembre de l'année écoulée GIR-R01-2 : dénombrement des stations hydrologiques du réseau national opérationnelles sur le territoire national au 31 décembre de l'année écoulée GIR-R01-3 : budget annuel de fonctionnement de la DGPRES consacré au suivi du réseau national de mesure exécuté au 31 décembre de l'année écoulée.		
Commentaire : En ce qui concerne le dernier sous-indicateur, on peut le mesurer de deux façons : soit en constatant l'évolution du budget d'une année sur l'autre soit en comparant les besoins théoriquement nécessaires avec les dotations effectivement constatées. Dans tous les cas c'est bien le budget effectivement exécuté qui est pris en compte.		
Responsabilité : DGPRES		
Utilisation : servir d'IOV pour le résultat C		
Chaîne de production des données : DGPRES → PASEPAR		

Périodicité de production / transmission : annuelle

GIR-R02 (Groupe de plusieurs indicateurs)	Niveau de disponibilité et de diffusion des données sur les ressources en eau dans la zone concernée par le PASEPAR - GIR-R02-1 : % de conformité des données dans la base de données nationale PROGRES (par échantillonnage) - GIR-R02-2 : nombre de numéros IRH créés chaque année - GIR-R02-3 : nombre d'éditions annuelles du bulletin hydrologique	
Unité : GIR-R02-1 : % GIR-R02-2 et GIR-R02-3 : Nombre	Valeurs possibles : GIR-R02-1 : 0-100% GIR-R02-2 et GIR-R02-3 : 0 et +	Identification des données nécessaires : - GIR-R02-1 : Analyse du contenu des bases de données PROGRES par la DGPPE - GIR-R02-2 : Base de données PROGRES - GIR-R02-3 : Numéros effectivement diffusés
Définition : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de disponibilité et de diffusion des données sur les ressources en eau dans la zone concernée par le PASEPAR (en réalité au niveau national puisque les données PROGRES et SIIEAU existent au niveau national).		
Procédure de calcul : GIR-R02-1 : par échantillonnage aléatoire en suivant trois critères : doublons éventuels (résidus de double saisie), aberrations géographiques (coordonnées GPS en dehors de la région indiquée voire en dehors du pays), conformité administrative (respect du nouveau découpage administratif pour les saisies les plus anciennes) GIR-R02-2 : dénombrement des numéros IRH créés chaque année GIR-R02-3 : simple comptage des éditions du bulletin hydrologique (qu'il s'agisse d'une diffusion papier ou d'une diffusion par e-mail)		
Commentaire : S/O		
Responsabilité : DGPPE		
Utilisation : servir d'IOV pour le résultat C		
Chaîne de production des données : DGPPE → PASEPAR		
Périodicité de production / transmission : annuelle		

GIR-R03	Niveau de connaissance et de maîtrise des usages de l'eau GIR-R03-1 : Nombre d'autorisations de prélèvement délivrées chaque année (concerne uniquement les forages privés) GIR-R03-2 : Nombre de points de prélèvement pour lesquels les prélèvements réels sont connus	
Unité : %	Valeurs possibles : 0 et +	Identification des données nécessaires : Nombre d'autorisations de prélèvement délivrées chaque année (forages privés uniquement). Base de données des points de prélèvements obtenue suite aux enquêtes menées par la DGPRE
Définition : Cet indicateur permet d'évaluer l'amélioration de la connaissance des prélèvements et usages de l'eau par la DGPRE ainsi que d'évaluer si le nombre d'autorisations de prélèvement (conformément aux dispositions du Code de l'eau) augmente.		
Procédure de calcul : Dénombrement des autorisations de prélèvement délivrées chaque année. Les autorisations sont archivées au niveau de la DGPRE donc facilement comptables. Dénombrement des points de prélèvements des 5 régions dont la DGPRE a obtenu les données réelles de prélèvement (suite à l'étude sur ce thème). Pour ce deuxième indicateur en l'absence d'étude il n'est donc pas possible de déterminer la valeur baseline. L'indicateur devra donc impérativement être initialisé en année 2.		
Commentaire : S/O		
Responsabilité : DGPRE		
Utilisation : servir d'IOV pour le résultat C		
Chaîne de production des données : DGPRE → PASEPAR		
Périodicité de production / transmission : annuelle		